

Albioma Solaire France
Ecoparc Courtine - ZI Courtine
120 rue Jean-Marie Tjibaou
84000 AVIGNON



REPOWERING PHOTOVOLTAÏQUE ET PROJET AGRIVOLTAÏQUE COMMUNE DE FABRÈGUES (34)

PRÉDIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

FEVRIER 2026



Résidence le Saint-Marc
15, rue Jules Vallès
34 200 SETE
naturae@groupe.lamo.fr
Tél/Fax : 04.48.14.00.13

AUTEURS

Expertise naturaliste : Jessica Calvo, Alexis Frostin, Axelle Carcenac (société Naturae)

Rédaction : Jessica Calvo, Alexis Frostin, Axelle Carcenac (société Naturæ)

Résidence le Saint-Marc, 15 rue Jules Vallès, 34200 Sète

Tél : 04 48 14 00 13

Fax : 04 67 58 37 31

Mail : naturae@groupe-lamo.fr

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE A UTILISER

Naturae, 2026. Prédiagnostic écologique. Projet photovoltaïque et agrivoltaïque, commune de Fabrègues (34), 68 p.

LIVRABLES

Id	Date	Rédaction	Vérification	Évolutions
V1	01/2026	J. Calvo, A. Carcenac, A. Frostin	A. Zorzi	Pré-diagnostic écologique
V2	02/2026	Marion Bès	A. Zorzi	Pré-diagnostic écologique avec analyse des impacts pressentis

TABLE DES MATIERES

I.	CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....	1
	Contexte du projet.....	1
	Précisions sur le contexte et le cadre réglementaire.....	1
	Les aires d'études	2
II.	ANALYSE DE L'EXISTANT.....	4
I.	Espaces naturels remarquables	4
2	Trames Verte & Bleue.....	7
3	OLD	7
4	Synthèse de l'existant	8
II.	METHODOLOGIE.....	21
III.	ANALYSE DES ENJEUX ET POTENTIALITÉS	23
1.	Habitats naturels et semi-naturels	23
	Milieux humides	23
	Milieux herbacés.....	24
	Milieux arbustifs et arborés	25
	Milieux rocheux	29
	Milieux cultureux et post-cultureux	29
	Milieux bâtis et autres milieux anthropiques	30
2.	Zones humides	34
3.	Flore	35
4.	Avifaune.....	36
5.	Herpétofaune	40
6.	Mammalofaune terrestre (hors chiroptères).....	44
7.	Chiroptérofaune	45
8.	Entomofaune	49
9.	Continuités écologiques	54
10.	Synthèse des enjeux écologiques potentiels	56

IV. PRÉCONISATIONS	59
1. Préconisation d'évitement.....	59
2. Préconisations de réduction.....	60
3. Préconisations d'accompagnement.....	64
V. CONCLUSION	67

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Localisation de l'aire d'étude	3
Figure 2 : Zones d'Intérêt Faunistique et Floristique présentes au sein de l'aire d'influence naturaliste	9
Figure 3. Zones humides et milieu aquatique présents au sein de l'aire d'influence naturaliste	10
Figure 4 : Espaces naturels Sensibles et patrimoine géologique présents au sein de l'aire d'influence naturaliste	11
Figure 5. Sites Natura 2000 présents au sein de l'aire d'influence naturaliste	12
Figure 6 : Sites du conservatoire du littoral présents au sein de l'aire d'influence naturaliste	13
Figure 7. Périmètres de protection règlementaire présents au sein de l'aire d'influence naturaliste	14
Figure 8 : Périmètre d'engagement international présent dans l'aire d'influence naturaliste	15
Figure 9 : Plans Nationaux d'Actions présents au sein l'aire d'influence naturaliste (1/3)	16
Figure 10 : Plans Nationaux d'Actions présents au sein l'aire d'influence naturaliste (2/3)	17
Figure 11 : Plans Nationaux d'Actions présents au sein l'aire d'influence naturaliste (3/3)	18
Figure 12 : Trames Verte et Bleue inscrites au SRCE et présentes au sein de l'aire d'influence naturaliste	19
Figure 13. Zonages informatifs des OLD au sein de l'aire d'influence naturaliste	20
Figure 14 : Carte des habitats naturels et semi-naturels présents sur l'aire d'étude (1/2).....	32
Figure 15 : Carte des habitats naturels et semi-naturels présents sur l'aire d'étude (2/2).....	33
Figure 16 : Gîte potentiels anthropophiles et arboricoles sur la zone d'étude rapprochée et éloignée	46
Figure 17. Continuités écologiques locales.....	55
Figure 18 : Carte des enjeux écologiques potentiels et avérés de la zone d'étude	58

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Flore potentielle à enjeu	35
Tableau 2 : Statuts de l'avifaune avérée et potentielle à enjeu sur la zone d'étude	38
Tableau 3 : Statuts de l'herpétofaune potentielle à enjeu sur le secteur d'étude.....	43
Tableau 4 : Statuts de la mammalofaune (hors chiroptères) potentielle à enjeu sur le secteur d'étude	44
Tableau 5 : Statuts de la chiroptérofaune à enjeu potentiellement présente sur la zone d'étude et mentionnée dans la bibliographie.	47
Tableau 6 : Statuts des espèces entomologiques à enjeu potentiellement présentes sur l'aire d'étude	52
Tableau 7 : Hiérarchisation des enjeux majeurs potentiels estimés pour chaque groupe.....	56

I. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Contexte du projet

La société Albioma, acteur de la transition énergétique, spécialisée dans la production d'énergie à partir de la biomasse, du photovoltaïque et de la géothermie, projette la réalisation d'un repowering photovoltaïque sur une partie d'un champ photovoltaïque existant, ainsi que l'implantation de serres de production de spiruline en agrivoltaïsme, sur la commune de Fabrègues, au sein des parcelles cadastrées CH 0022, CH 0023 (en partie) et CE 0038 (en partie). Les sites se situent au Nord de l'A9 et à l'Ouest de la tache urbaine de Fabrègues.

Précisions sur le contexte et le cadre réglementaire

Le dossier porte sur **deux projets distincts**, situés au sein d'un même site d'étude.

1. Projet de repowering d'un parc photovoltaïque existant

Le premier projet concerne un parc photovoltaïque au sol mis en service en 2010. Albioma prévoit le remplacement des panneaux photovoltaïques et des onduleurs sur la moitié nord du parc. Ces interventions seront limitées, les structures porteuses et l'emprise au sol existantes n'étant pas modifiées.

La puissance installée prévisionnelle, après remplacement des équipements sur cette moitié nord, est estimée à **1,372 MWc**.

Sur le plan réglementaire et urbanistique, il s'agit d'un cas particulier : bien que la puissance du parc soit augmentée, ni l'emprise au sol ni la surface clôturée ne sont modifiées. Après échanges avec la **DDTM de l'Hérault (DDTM 34)** et conformément à ses recommandations, Albioma a déposé un **certificat d'urbanisme opérationnel en octobre 2025**.



2. Projet de serre agrivoltaïque

Le second projet porte sur la création d'une serre agrivoltaïque implantée sur la partie ouest du site d'étude, pour une puissance prévisionnelle d'environ 2,7 MWc.

Ce projet sera soumis à la procédure d'examen au cas par cas, afin de déterminer la nécessité de réaliser ou non une étude d'impact complète, préalablement au dépôt du permis de construire.



Les aires d'études

Une aire d'étude rapprochée, représentée en rouge sur la cartographie ci-dessous, correspond à la zone projet matérialisée par les parcelles mentionnées ci-dessus. La surface de cette aire d'étude correspond à une surface de 10 hectares environ.

L'aire d'étude éloignée est normalement définie par un tampon allant de 50 à 100 mètres autour de l'aire d'étude rapprochée mais est redécoupée en fonction des habitats naturels et semi-naturels pertinents ainsi que des contraintes physiques présentes. La surface d'aire d'étude éloignée correspond à une surface de 17 hectares environ.

L'aire d'influence naturaliste, sur laquelle sont réalisées les analyses bibliographiques, correspond à une zone de 5 km autour de l'aire d'étude rapprochée. Elle correspond à la zone des impacts potentiels du projet à plus grande échelle. Elle englobe ainsi plusieurs communes et permet notamment de prendre en compte certaines données bibliographiques (faune à domaines vitaux importants) ainsi que d'identifier les éléments remarquables du patrimoine. L'aire d'influence naturaliste est déterminée principalement pour connaître la position du projet au regard des espaces naturels remarquables retrouvés à proximité et pour identifier les espèces de faune et flore à enjeu potentiellement présentes, en fonction des milieux retrouvés sur le site d'étude.

Les différentes aires d'études sont figurées sur la figure 1 ci-dessous.

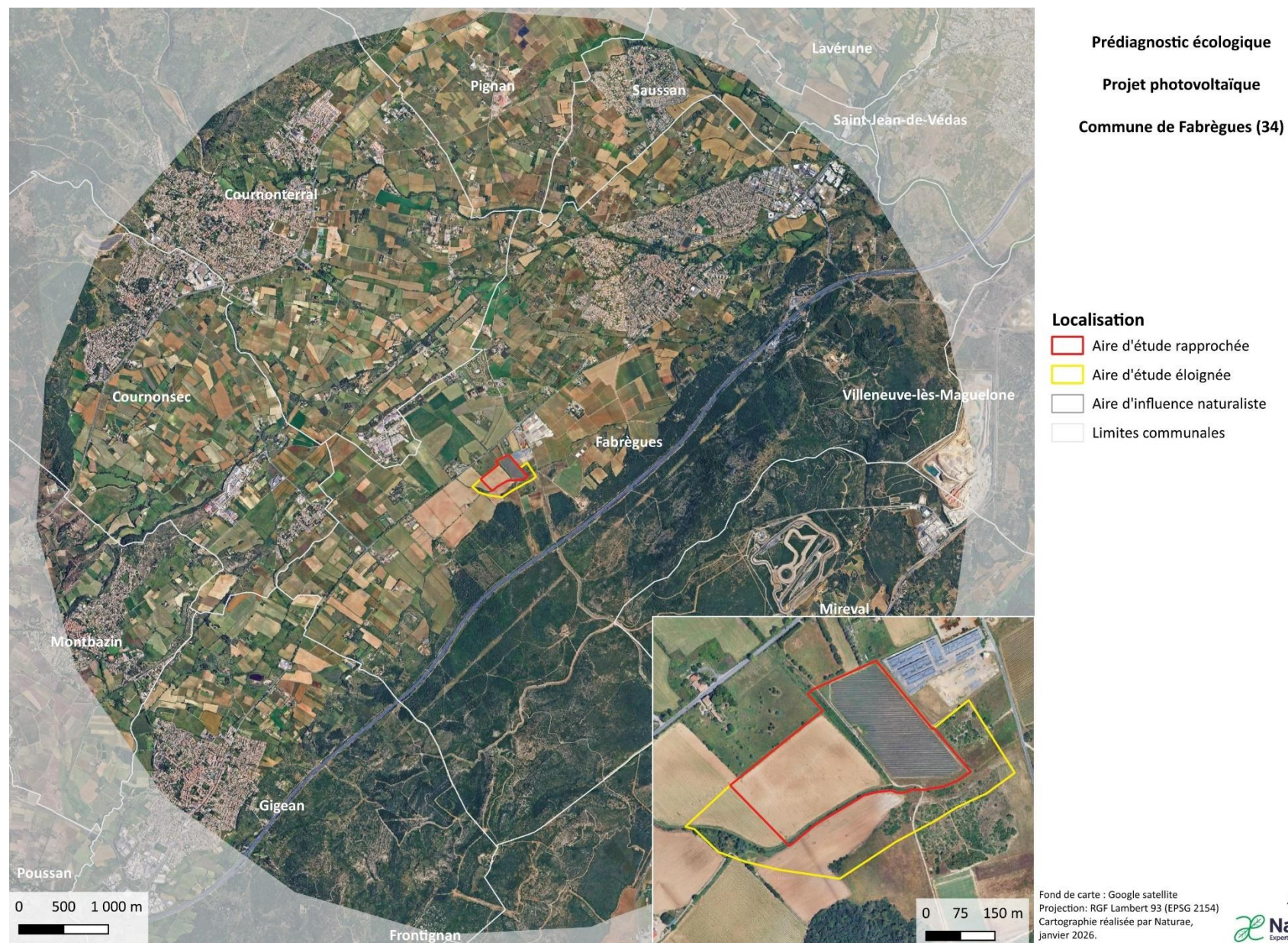


Figure 1. Localisation de l'aire d'étude

II. ANALYSE DE L'EXISTANT

Ce chapitre fait état des périmètres d'inventaire, de gestion, et de protection, situés sur et à proximité du périmètre du projet. L'intérêt écologique de ces espaces naturels remarquables est reconnu et ils constituent une source d'information sur la faune, la flore et les habitats patrimoniaux susceptibles d'être présents sur le site d'étude.

I. Espaces naturels remarquables

Type d'espace naturel remarquable	Statut du périmètre	Code et dénomination	Distance à l'aire d'étude	Espèces / Habitats déterminants du périmètre	Lien écologique avec l'aire d'étude
Périmètres d'inventaires	ZNIEFF I	Plaine du Mas de Paillas	2,8 km nord	Plaine agricole de 205 ha majoritairement en vigne comprenant aussi des prairies, friches, parsemée de haies et murets en pierres sèches par endroits. Mosaïque de cultures favorables à des oiseaux méditerranéens remarquables (Coucou geai, Rollier d'Europe, Pie-grièche à tête rousse, Guêpier d'Europe, Tarier des prés, Busard Saint-Martin, Outarde canepetière), à des reptiles (Seps strié, Lézard ocellé), des orthoptères (Decticelle à Serpe, Caloptène occitan).	Pelouses et garrigues ouvertes de l'aire d'étude éloignée favorables à des espèces faunistiques remarquables faune (oiseaux, reptiles, insectes)
		Pelouses des Cresses	3 km ouest	Espace majoritairement recouvert de garrigues à thym et à hélianthème. Quelques cistaies claires, pelouses à annuelles, pelouses à Brachypode rameux et friches sèches. Bosquets de matorrals calciphiles ponctuent le paysage du site et offrent de nombreux gîtes de reproduction à l'avifaune. Les milieux ouverts de garrigues et de pelouses concentrent ainsi les principaux enjeux biologiques. Des espèces de flore remarquables (Buplèvre semicomposé, Hélianthème à feuilles de Lédum, Vélézia raide, l'Ophrys bombyle, Stipe chevelue) et de faune typique de garrigues comme le Rollier d'Europe, Psammodrome d'Edwards, Lézard ocellé et des insectes (Caloptène occitan, Oedipode occitane, Criquet des chaumes, Magicienne dentelée, Cuivré mauvin, Zygène cendrée, Zygène d'Occitanie, Zygène de la Badasse).	Pelouses et garrigues ouvertes de l'aire d'étude éloignée favorables à des espèces de flore et faune remarquable (reptiles, insectes)
		Garrigue de la Madeleine	4,5 km est	130 ha de garrigues méditerranéennes abritant un cirque calcaire, "le Creux de Miège" et une grotte au centre, la "grotte de la Madeleine". ZNIEFF est formée d'un plateau à l'ouest et prend en compte un espace de vigne au pied du massif de la Gardiole. Plusieurs espaces naturels dessinent l'environnement proche de la ZNIEFF comme les étangs palavasiens, mais aussi de nombreux aménagements d'artificialisation (voies de communication, carrière de la Madeleine, circuits motocross, parkings). Présence d'une faune remarquable (chiroptères dans la grotte de la Madeleine et Creux de Miège, Grand-duc d'Europe, Triton marbré, Grenouille de Pérez, Psammodrome d'Edwards) et flore.	Pelouses et garrigues ouvertes de l'aire d'étude éloignée favorables à des espèces de flore et faune remarquable (reptiles)
		Garrigues de la Lauze	4,2 km est	520 ha formant un plateau au pied du relief de la Gardiole avec un paysage composé d'une garrigue méditerranéennes typique et d'une ripisylve le long de la Mosson. Malgré de nombreuses atteintes (cabanisation, urbanisation, industrialisation, fréquentation humaine) le site se compose en situation de plateau, de pelouses sèches à Brachypode rameux, de friches et de garrigues arbustives ouvertes ou dense, enrichie par des conditions écologiques variées et contrastées de la vallée de la Mosson avec des versants bien exposés thermophiles, pelouses rocailleuses et escarpements rocheux. Mosaïque favorable à des insectes remarquables (Arcyptère languedocienne, Caloptène occitan, Chevron blanc, Barbitiste des Pyrénées, Cuivré mauvin, Magicienne dentelée, Agrion de Mercure, Leste sauvage, Cordulie à corps fin), des reptiles (Seps strié, Psammodrome d'Edwards, Lézard ocellé), des oiseaux	Pelouses et garrigues ouvertes favorables à des espèces de faune remarquables (oiseaux, reptiles, insectes)

				(Rollier d'Europe, Busard cendré, Fauvette pitchou) et de nombreuses espèces floristiques.	
		Garrigues de la Gardiole	3 km sud	450 ha au sud du massif de la Gardiole, caractérisés par une végétation méditerranéenne avec une topographie relativement plane sur le plateau et très escarpée partout ailleurs. Autrefois, l'activité agricole et pastorale y était prépondérante. Aujourd'hui, seule une très petite superficie de vignes et d'oliveraies est encore exploitée. Tendance à la fermeture du milieu menaçant les espèces patrimoniales inféodées aux pelouses, garrigues basses et dépressions des mares temporaires. Plusieurs reboisements de Pin parasol et Cèdre de l'Atlas à partir des années 1960 et ont accentué cette tendance. Espèces remarquables d'amphibiens (Triton marbré), d'oiseaux, (Grand-duc d'Europe), de reptiles (Psammotrophe d'Edwards) et flore (Salicaire à trois bractées, Luzerne ligneuse, Menthe des cerfs, Ratoncule minime, Pulicaire commune).	Pelouses et garrigues ouvertes favorables à des espèces de flore et de faune remarquables (oiseaux, reptiles)
	ZNIEFF II	Montagne de la Gardiole	120 m sud-est	5288 ha de massif comprenant un habitat d'intérêt (prairies humides méditerranéennes à grandes herbes) impliquant de nombreuses espèces floristiques déterminantes mais aussi des oiseaux remarquables (Grand-duc d'Europe, Busard cendré, Rollier d'Europe), Odonates (Libellule fauve, Cordulie à corps fin), chauves-souris (Minioptère de Schreibers, Murin de Capaccini, Murin de Natterer) et amphibiens, (Grenouille de Pérez, Triton marbré).	Pelouses et garrigues ouvertes favorables à des espèces d'oiseaux remarquables
		Causse d'Aumelas et Montagne de la Moure	4,4 km nord-ouest	16 237 ha d'espaces d'intérêt pour la faune telle que des amphibiens (Pélobate cultripède, Triton marbré), Odonates (Leste sauvage) et oiseaux (Pipit rousseline, Grand-duc d'Europe, Oedicnème criard, Circaète Jean-le-Blanc, Busard cendré, Bruant ortolan, Pie-grièche méridionale, Pie-grièche à poitrine rose, Pie-grièche à tête rousse, Traquet oreillard, Fauvette à lunettes, Huppe fasciée) et de nombreuses espèces floristiques.	Pelouses et garrigues ouvertes favorables à des espèces de flore et oiseaux remarquables
		Plaine de Fabrègues à Poussan	900 m sud-ouest	3330 ha de friches et plaine agricole d'intérêt pour des oiseaux (Rollier d'Europe, Bruant ortolan, Pie-grièche à poitrine rose, Outarde canepetière) et flore (Buplèvre semi-composé, Gagée de Granatelli, Hippocrépide ciliée, Limonium fausse vipérine, Romulée à fleurs ramifiées, Stipe chevelue).	Pelouses et garrigues ouvertes favorables à des espèces de flore et oiseaux remarquables
	Zones humides élémentaires pré-inventoriées	Etang de Vic	4,4 km sud-est	Etang sur la commune de Vic la Gardiole	Non significatif
	Cours d'eau (principaux)	Régime permanent	4,4 km nord 2,7 km nord 3,8 km nord	Ruisseau de Brue Ruisseau Le Coulazou La Vène	Non significatif
	ENS	Les Cresses	2 km ouest	-	Non significatif
		Les Pradettes	4,3 km au sud-est	-	Non significatif
	Grands sites de France	Absent			
	Patrimoine géologique	Duplex pyrénéen à la Montagne de la Gardiole	1 km sud-est	-	Non significatif
Périmètres de gestion concertée	Sites Natura 2000	ZPS « Plaine de Fabrègues-Poussan »		Vaste plaine délimitée d'un côté par la montagne de la Moure et par la montagne de la Gardiole. Essentiellement occupé par des vignes, de petites falaises taillées dans du calcaire marneux ponctuent le site de micro-reliefs et quelques îlots boisés de garrigue et plusieurs petits ruisseaux temporaires sont aussi présents. Avifaune patrimoniale liée aux espaces agricoles (Circaète Jean-le-Blanc, Busard cendré, Outarde canepetière, Rollier	Pelouses et garrigues à proximité de cultures en lien probable avec des oiseaux remarquables liées aux espaces agricoles

				d'Europe, Alouette lulu, Pipit rousseline, Pie-grièche à poitrine rose, Bruant ortolan).	
		ZPS « Etangs palavasiens »		Chapelet de grandes lagunes communiquant encore entre elles (Étang de l'Ingril, Étang de Vic, Étang de Pierre-Blanche, Étang de l'Arnel, Étang du Prevost, Étang du Grec, Étang du Méjean, Étang de Pérols) avec une topographie plane et l'imbrication des étangs, de la terre et de la mer. D'anciens marais salants non exploités s'ajoutent et constituent une mosaïque de milieux à forte valeur patrimoniale. Les lagunes attirent une avifaune riche qu'elle soit nicheuse, hivernante ou migratrice : zones de repos du Flamant rose, Sterne naine, Gravelot à collier interrompu et Talève sultane. La RNN de l'Estagnol est un site de nidification pour une dizaine d'espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux : Busard des roseaux, Blongios nain, Héron pourpré, Sterne pierregarin, parfois Butor étoilé... Et une zone d'hivernage ou d'étape pour de nombreux migrateurs : anatidés, foulques, guifettes, Sterne pierregarin.	Non significatif
		ZSC « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol »		Remarquable chapelet de grandes lagunes communiquant encore entre elles. Leur ouverture sur la mer grâce à des graus permet la migration des poissons. Ces étangs sont séparés de la mer par un lido encore vierge de toute urbanisation sur un grand linéaire côtier, ce qui permet la coexistence de différents habitats naturels littoraux : systèmes dunaires, laisses de mer et sansouïres. De nombreux habitats patrimoniaux sont présents sur cet espace littoral et une espèce de tortue est déterminante (Emyde lépreuse).	Non significatif
	Sites du Conservatoire du littoral	Etang de Vic	4 km sud-est		Non significatif
	Parcs naturels régionaux	Absent			
Périmètres de protection réglementaire	Réserves naturelles nationales	Absent			
	Réserves naturelles régionales	Absent			
	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	Creux de Miège	4,6 km est		Non significatif
	Sites Inscrits	Absent			
	Sites Classés	Massif de la Gardiole	180 m sud	-	Non significatif en ce qui concerne l'aire d'étude rapprochée. Toutefois à proximité immédiate se trouve des milieux secs de garrigues et pelouse présents également dans le massif.
Périmètres d'engagement international	Zones humides sous convention Ramsar	Etangs Palavasiens	4,3 km sud-est		Non significatif
	Réserve de Biosphère	Absent			
PNA		Aigle de Bonelli	4,3 km nord-ouest	Domaine vital	Non significatif
		Aigle royal	4,3 km nord-ouest	Domaine vital	Non significatif

	Chiroptères	Inclus	-	Lien significatif éventuel lié à la petite bâtisse du site et au ruisseau intermittent végétalisé
	Faucon crécerellette	Inclus	Domaine vital - Dortoirs	Non significatif
	Lézard ocellé	Inclus	-	Lien significatif du fait des habitats d'intérêt à proximité immédiate (garrigues, pelouse, Massif de la Gardiole)
	Odonates	Inclus	-	Non significatif
	Outarde canepetière	200 m nord	Domaine vital élargi	Non significatif
	Pie grièche à tête rousse	1,4 km nord-ouest	-	Lien significatif du fait des habitats d'intérêt à proximité immédiate (garrigues, pelouse, Massif de la Gardiole)
	Pie grièche à poitrine rose	Inclus	-	Lien significatif du fait des habitats d'intérêt à proximité immédiate (garrigues, pelouse, Massif de la Gardiole)
	Pie grièche méridionale	850 m sud-est	-	Lien significatif du fait des habitats d'intérêt à proximité immédiate (garrigues, pelouse, Massif de la Gardiole)

2 Trames Verte & Bleue

Le site se situe au sein d'une plaine agricole au Nord du massif de la Gardiole. L'aire d'étude est ainsi incluse dans un réservoir de biodiversité de milieux ouverts, de cultures annuelles plus spécifiquement, qui correspondent à un espace d'intérêt pour de multiples espèces inféodées aux espaces agricoles ciblées par des PNA (Pie-grièche à poitrine rose, Lézard ocellé, etc.). La proximité du massif de la Gardiole, en tant que corridor et réservoir de milieux boisés, constituent un fort enjeu local en tant que zone de refuge pour de nombreuses espèces pouvant venir exploiter les alentours de ce site remarquable. Un corridor forestier a d'ailleurs été identifié par le SRCE sur l'aire d'étude du projet, à l'Est. Aucun boisement ne compose l'aire étudiée, toutefois des fossés arborescents/arbustifs le bordent et des milieux semi-ouverts sont présents à proximité immédiate, impliquant une certaine continuité pour les espèces volantes/se déplaçant le long de linéaires arborés.

Peu de cours d'eau structurent le paysage local au niveau de l'aire d'influence naturaliste de ce projet. Seuls trois cours d'eau permanents sont identifiés à distance du site, à savoir la Vène, le Coulaou et le ruisseau de Brue. Toutefois, des cours d'eau intermittents, dont un identifié par le SRCE, nommé l'Aiguerelle, passe entre les deux parcelles du projet, et un autre cours d'eau borde le Sud du site. Ces continuités aquatiques favorise une certaine structure du paysage en permettant l'expression de haie/fossé dans cette vaste plaine agricole de culture annuelle régulièrement travaillée. Ces espaces constituent donc des zones de refuges et corridor important pour la biodiversité.

A noter tout de même qu'entre le Massif de la Gardiole et le projet (au Sud), l'autoroute A9 vient fortement limiter les continuités terrestres présentes.

3 OLD

L'article L. 134-6 du Code Forestier prévoit une obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé, sur une profondeur de 50 mètres (pouvant être portée à 100 m), pour tous les terrains situés à moins de 200 mètres d'un massif boisé de plus de 4 ha.

L'aire d'étude est concernée dans sa moitié Sud par l'obligation de débroussaillage comme présentée à la figure 13. Cette obligation de débroussailler et de maintien en état débroussaillé s'applique sur une zone tampon de 50 mètres autour de la clôture du parc photovoltaïque ainsi que sur l'emprise même de l'ensemble des installations. Ce traitement de la végétation est déjà réalisé en continuité de la parcelle Est qui est actuellement pourvue de panneaux photovoltaïques devant être renouvelés sur sa partie nord. A noter que des cours d'eau intermittents bordent le Sud des parcelles concernées par le projet et qu'un cours d'eau intermittent se situe entre les deux parcelles du projet. Or les boisements rivulaires (comprenant les cours d'eau temporaire) ne sont pas concernés par les OLD. L'application des OLD devra donc être mise en œuvre jusqu'à ces cours d'eau intermittents et ne nécessitera pas d'intervention au-delà.

4 Synthèse de l'existant

L'aire d'étude, située dans une plaine agricole, au Nord de l'A9 et du massif de la Gardiole, présente toutefois des **liens écologiques significatifs** avec les espaces remarquables environnants, plus particulièrement en lien avec les habitats de pelouses et de garrigues présents dans l'aire d'étude éloignée :

- **ZNIEFF** : 5 ZNIEFF de type I (« Garrigues de la Gardiole », « Garrigues de la Lauze », « Pelouses des Cresses », Plaine du Mas de Paillas », « Garrigue de la Madeleine »), 3 ZNIEFF de type II (« Plaine de Fabrègues - Poussan », « Montagne de la Gardiole », « Causse d'Aumelas et Montagne de la Moure ») ;
- **Sites Natura 2000** : ZPS « Plaine de Fabrègues à Poussan », dont la mosaïque de milieux ouverts est favorable à l'installation d'une grande variété d'espèces d'oiseaux, notamment inféodé aux espaces agri-naturels ;
- **Site classé** « Massif de la Gardiole » dont les habitats de garrigues et pelouses sont aussi présents dans l'aire d'étude éloignée.
- **Espèces patrimoniales (PNA)** : Chiroptères, Lézard ocellé, Pie-grièches signalés à proximité ou inclus, avec des enjeux fonctionnels identifiés sur l'aire d'étude éloignée.

Les cartes pages suivantes présentent la localisation des aires d'études au regard des Espaces Naturels Remarquables, des zones humides, des éléments de la trame verte et bleue et des zonages OLD.

Prédiagnostic écologique

Projet photovoltaïque

Commune de Fabrègues (34)

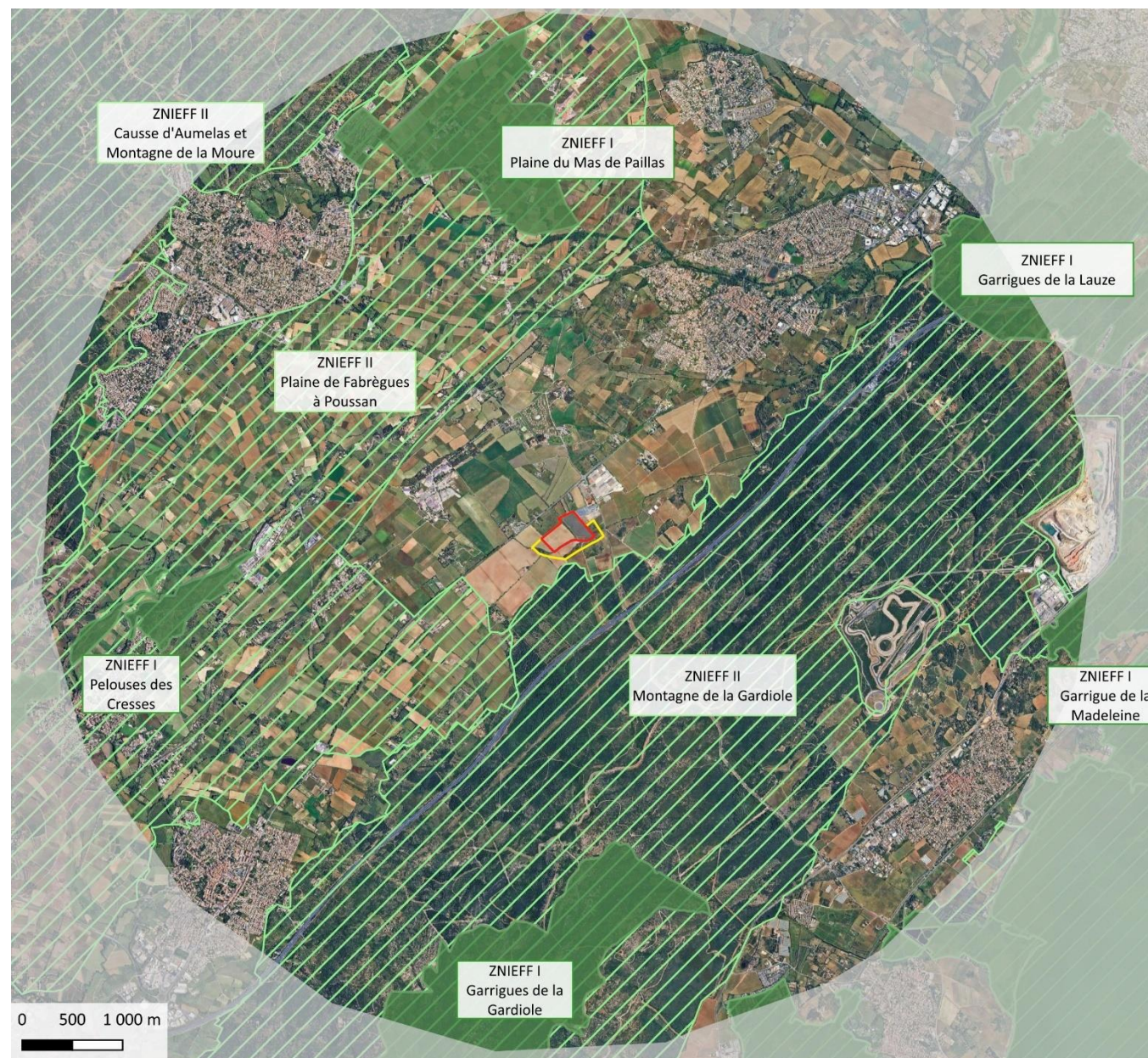


Figure 2 : Zones d'Intérêt Faunistique et Floristique présentes au sein de l'aire d'influence naturaliste

Prédiagnostic écologique

Projet photovoltaïque

Commune de Fabrègues (34)

- Localisation**
- Aire d'étude rapprochée
 - Aire d'étude éloignée
 - Aire d'influence naturaliste
- Périmètres d'inventaires**
- Cours d'eau**
- Intermittent
 - Permanent
- Zones humides**
- Zone humide élémentaire
 - Espaces fonctionnels

Fond de carte : Google satellite
 Projection: RGF Lambert 93 (EPSG 2154)
 Cartographie réalisée par Naturae,
 décembre 2025.

 **Naturae**
 Expertise en écologie

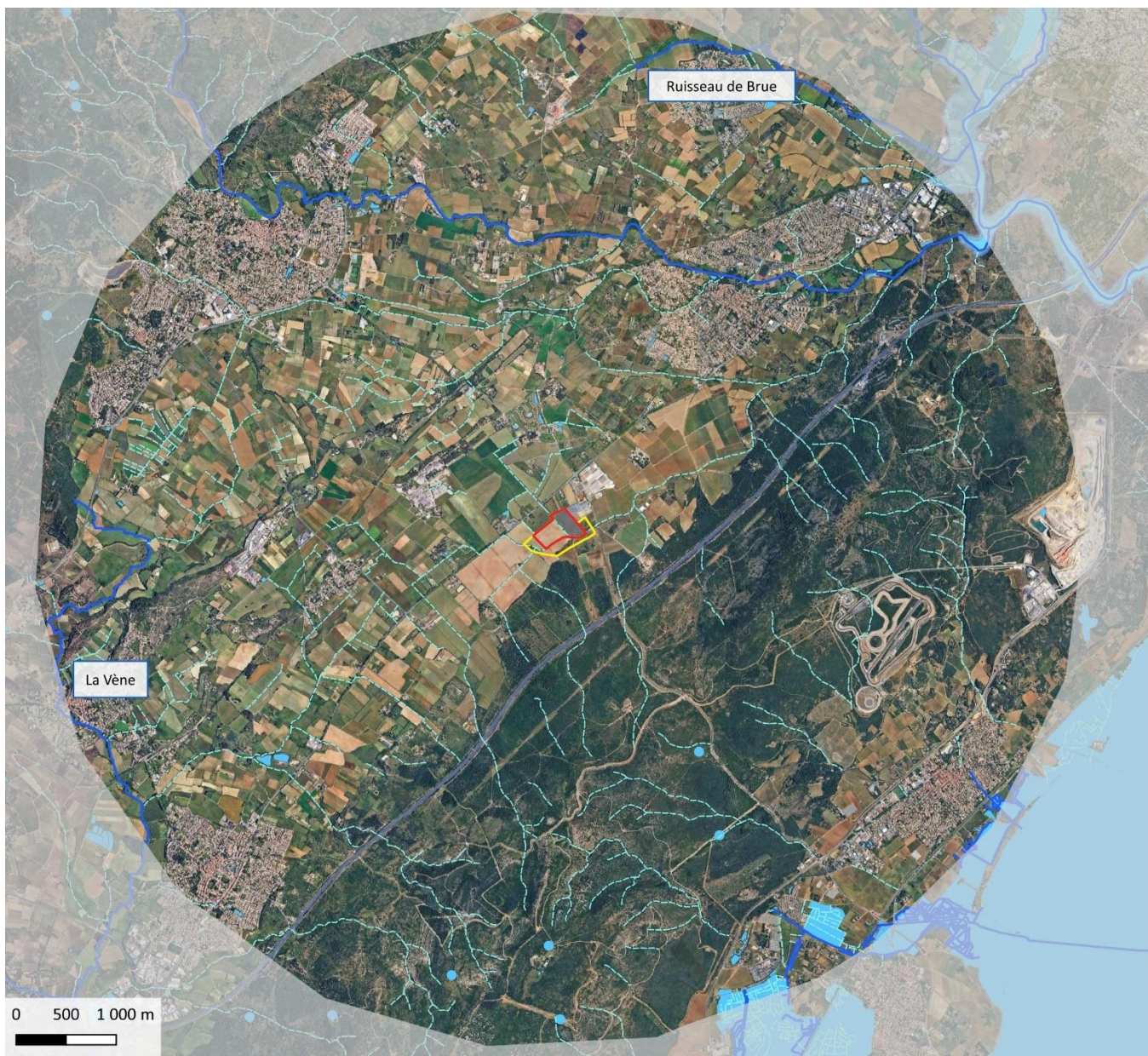


Figure 3. Zones humides et milieux aquatiques présents au sein de l'aire d'influence naturaliste

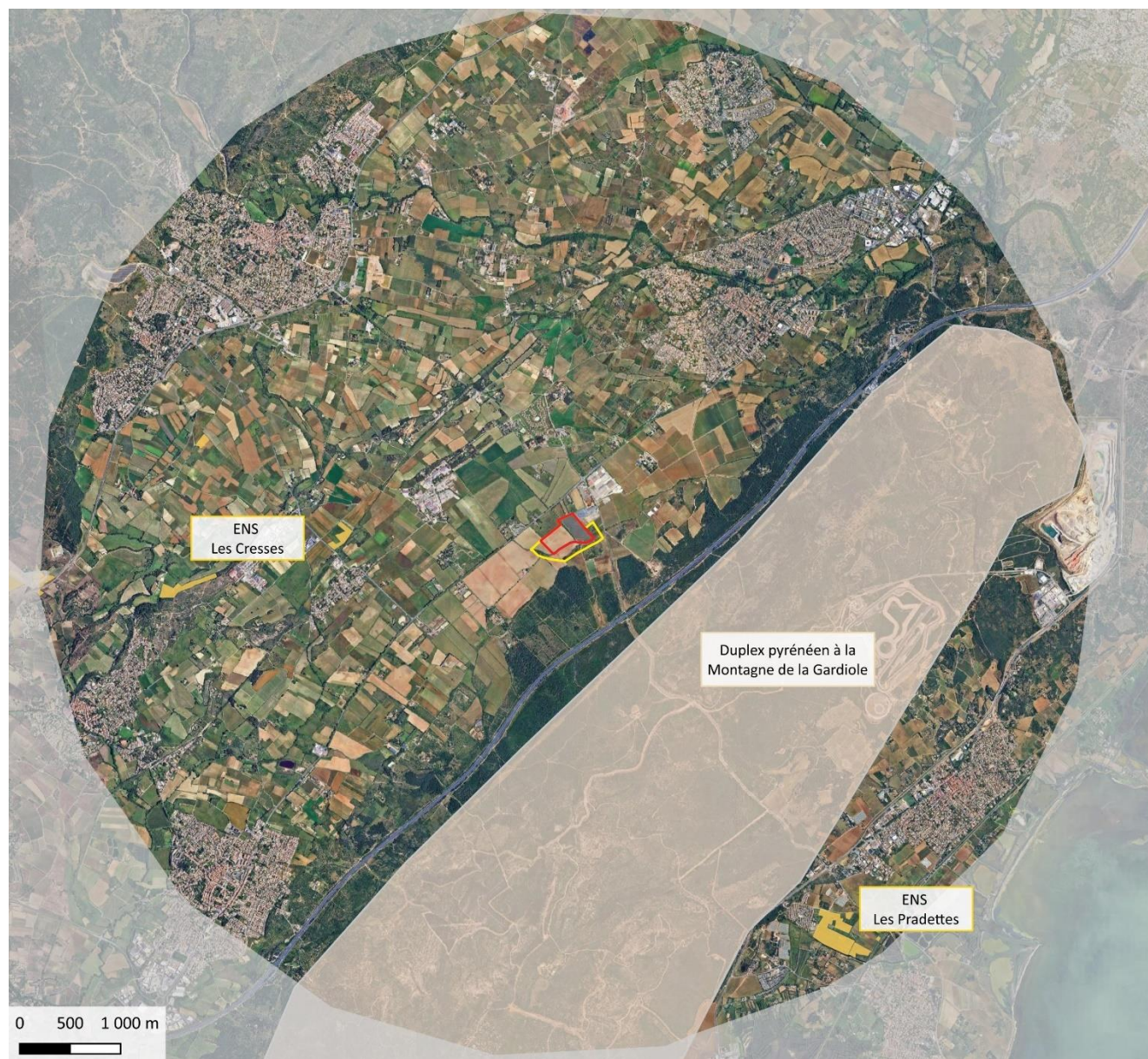
Prédiagnostic écologique
Projet photovoltaïque
Commune de Fabrègues (34)

Localisation

- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'influence naturaliste

Périmètres d'inventaires

- Espace Naturel Sensible
- Patrimoine géologique



Fond de carte : Google satellite
 Projection: RGF Lambert 93 (EPSG 2154)
 Cartographie réalisée par Naturae,
 décembre 2025.



Figure 4 : Espaces naturels Sensibles et patrimoine géologique présents au sein de l'aire d'influence naturaliste

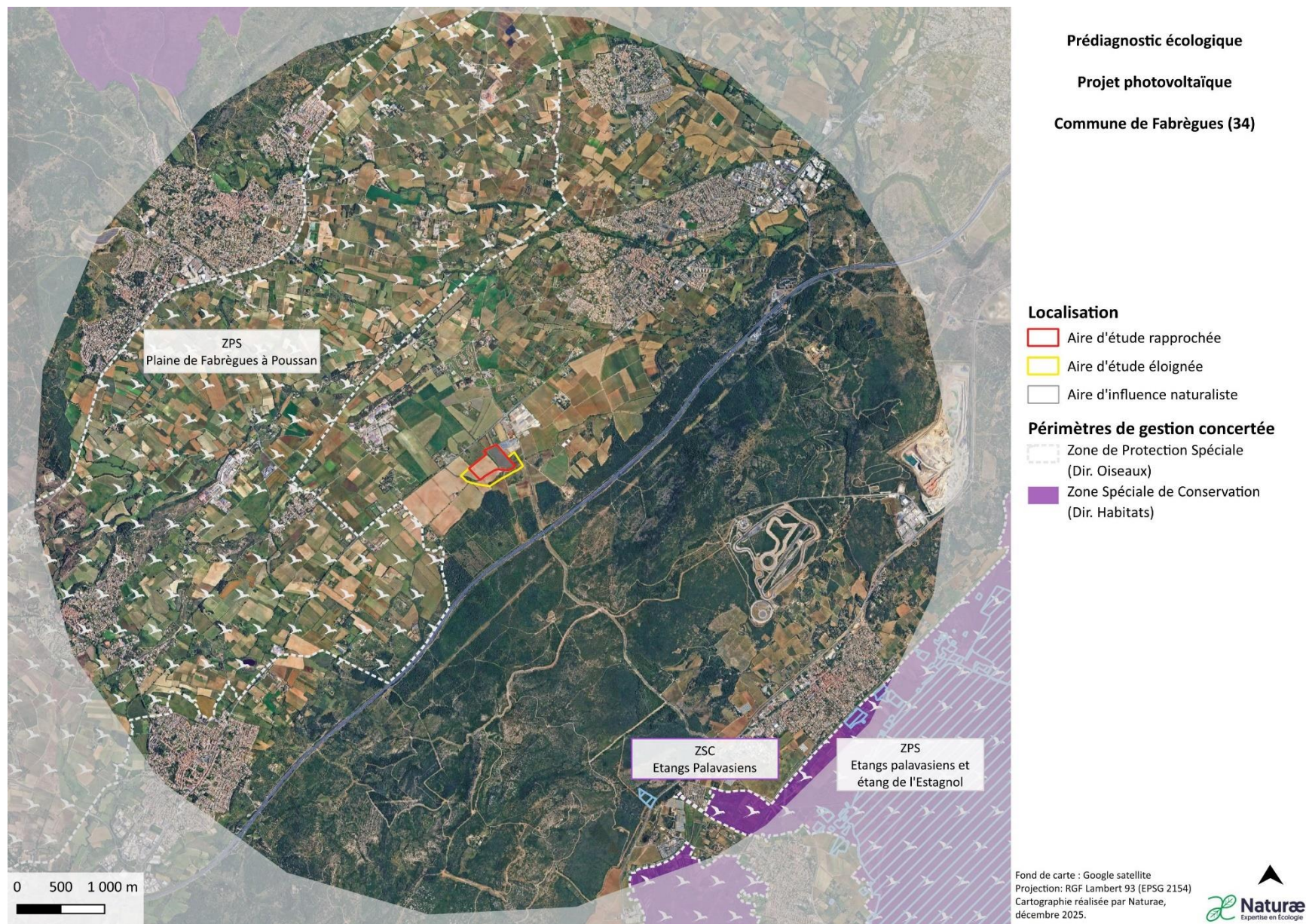


Figure 5. Sites Natura 2000 présents au sein de l'aire d'influence naturaliste

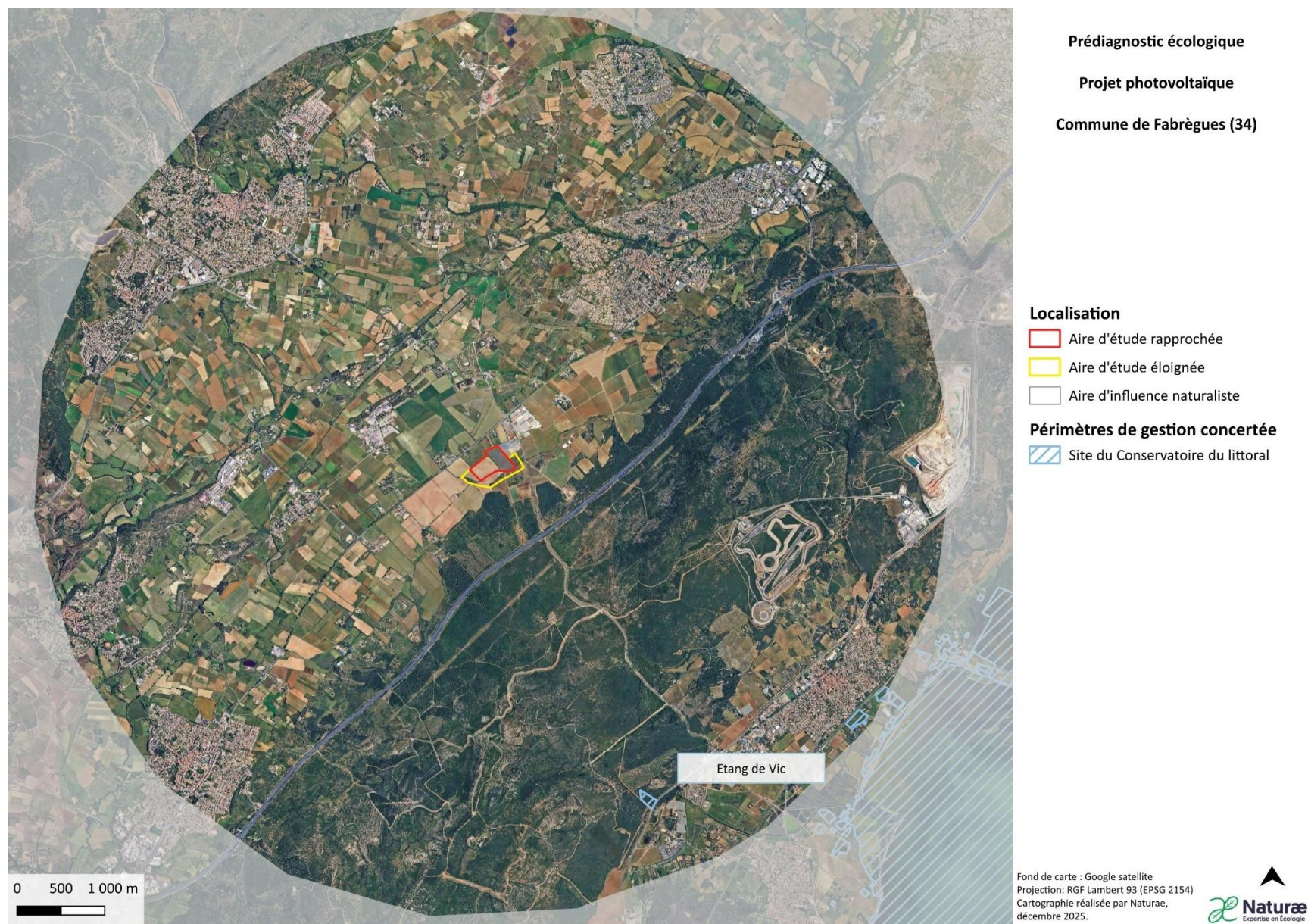


Figure 6 : Sites du conservatoire du littoral présents au sein de l'aire d'influence naturaliste

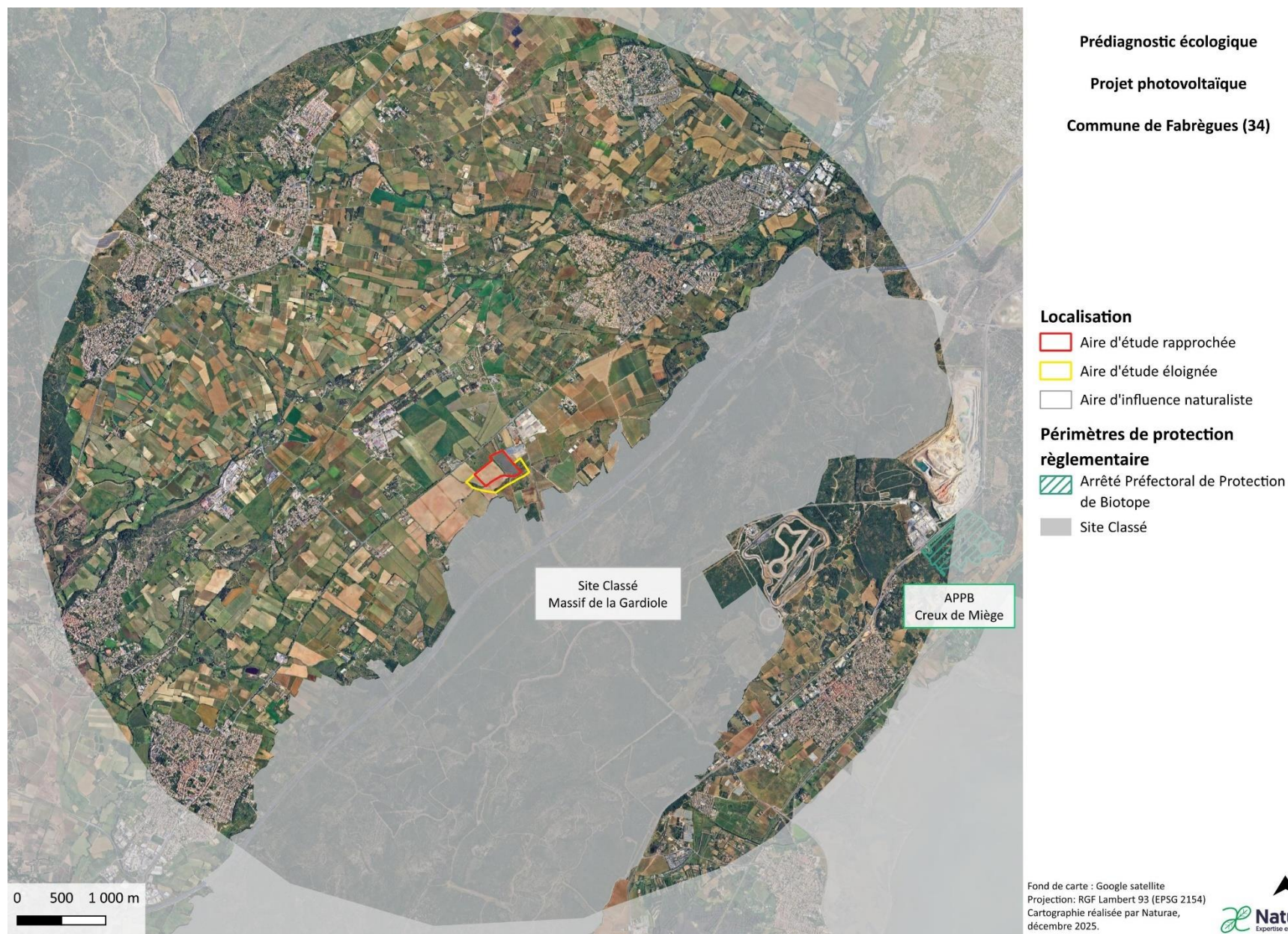


Figure 7. Périmètres de protection réglementaire présents au sein de l'aire d'influence naturaliste

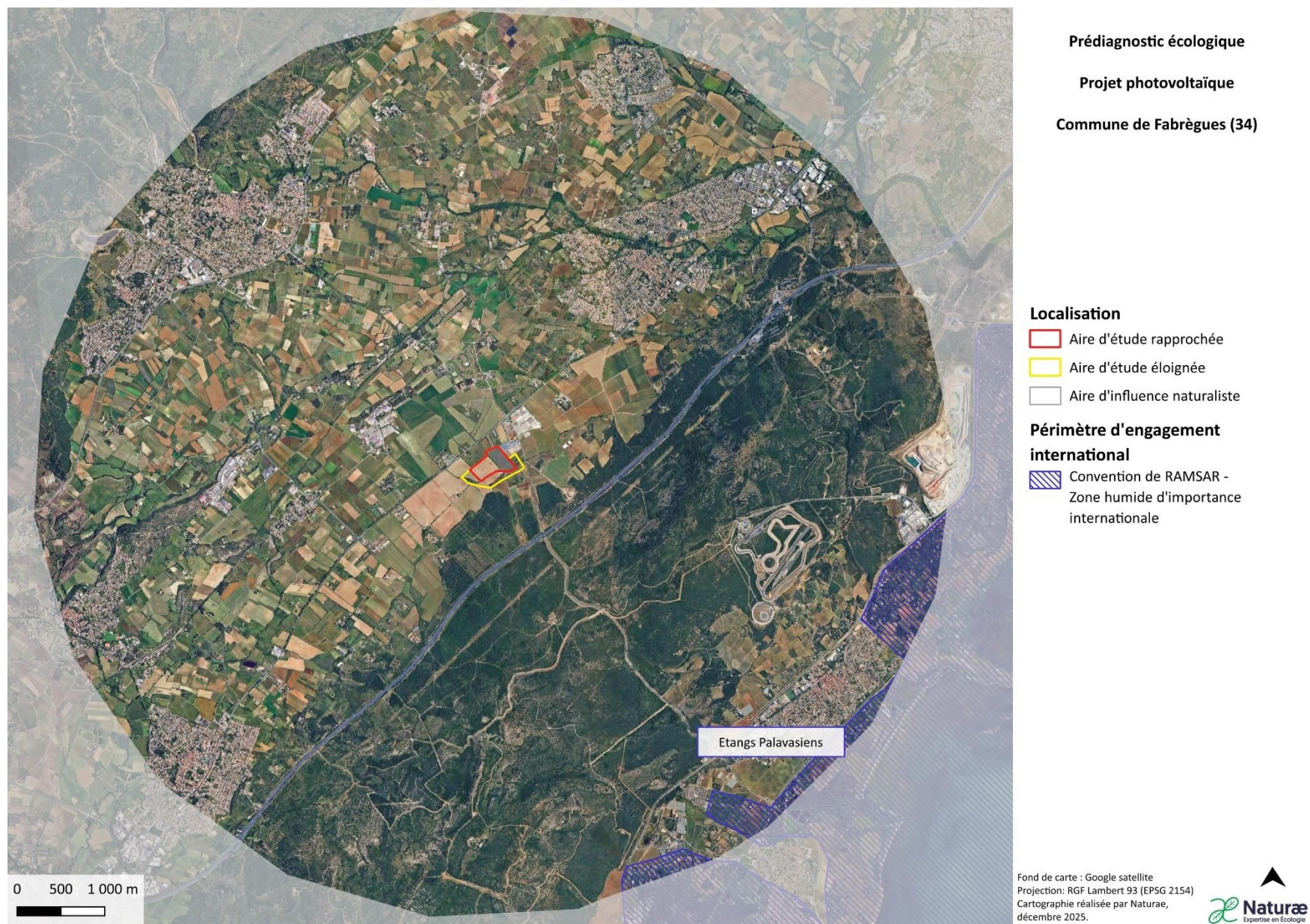


Figure 8 : Périmètre d'engagement international présent dans l'aire d'influence naturaliste

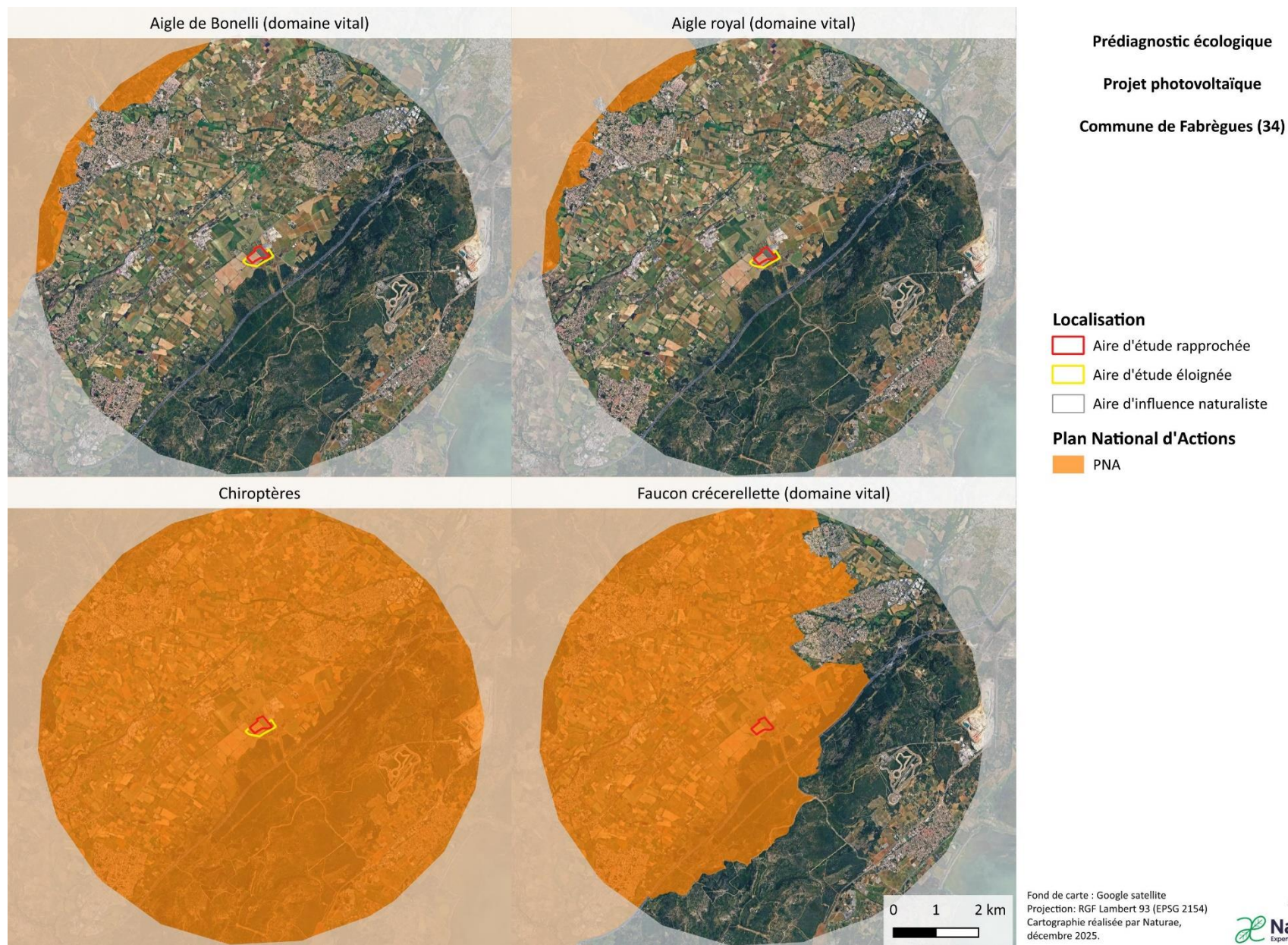


Figure 9 : Plans Nationaux d'Actions présents au sein l'aire d'influence naturaliste (1/3)

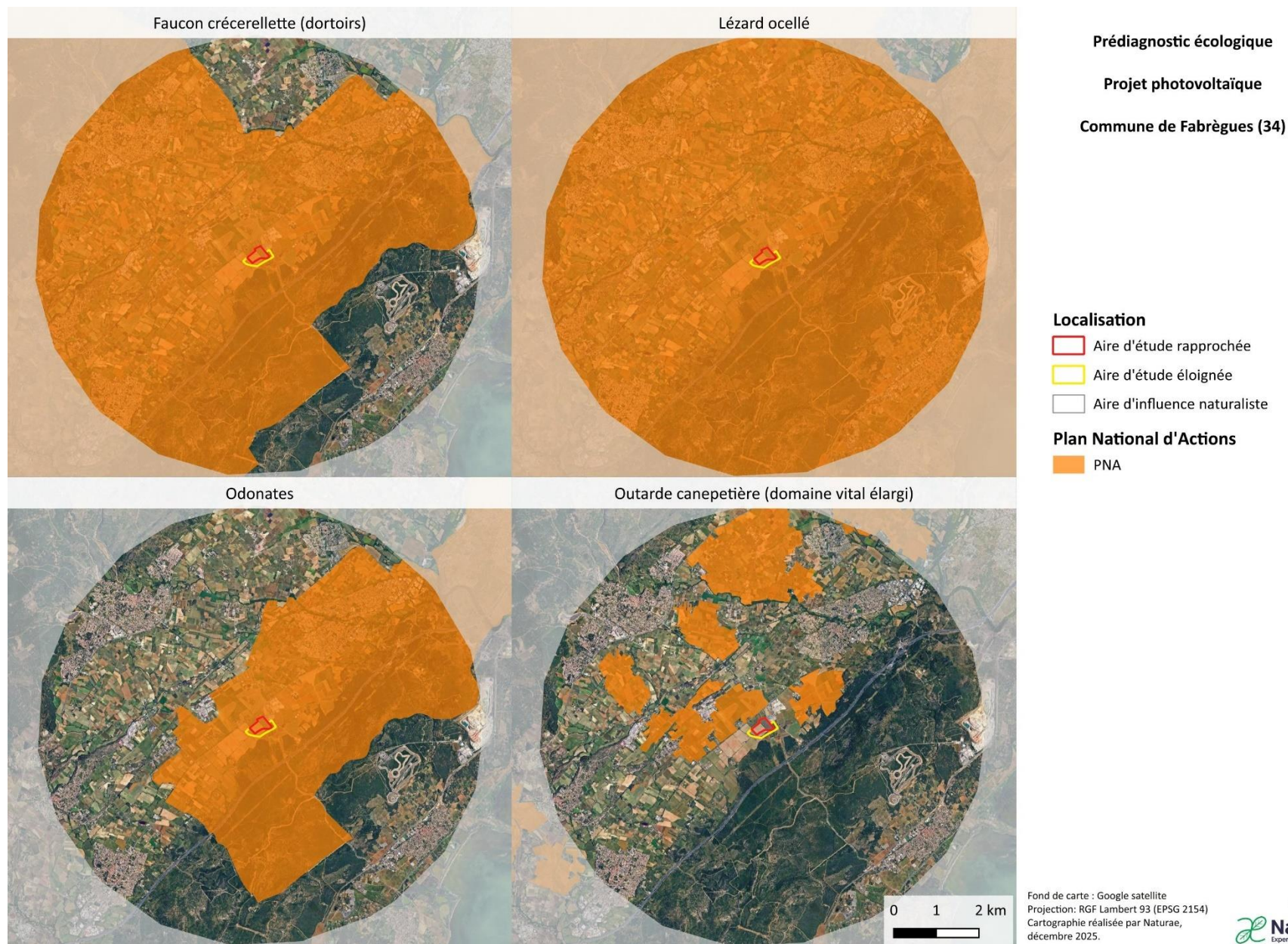


Figure 10 : Plans Nationaux d'Actions présents au sein l'aire d'influence naturaliste (2/3)

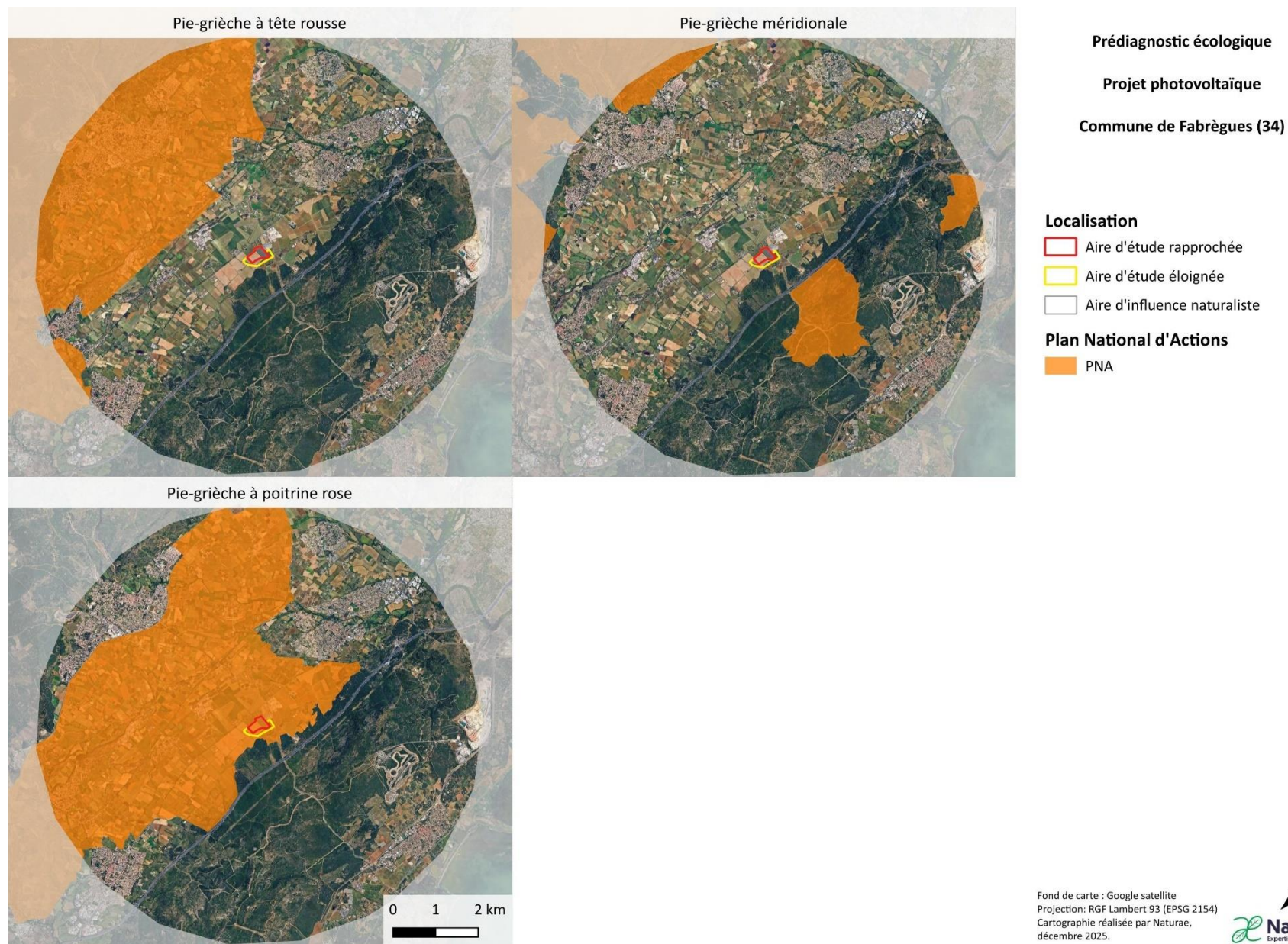


Figure 11 : Plans Nationaux d'Actions présents au sein l'aire d'influence naturaliste (3/3)

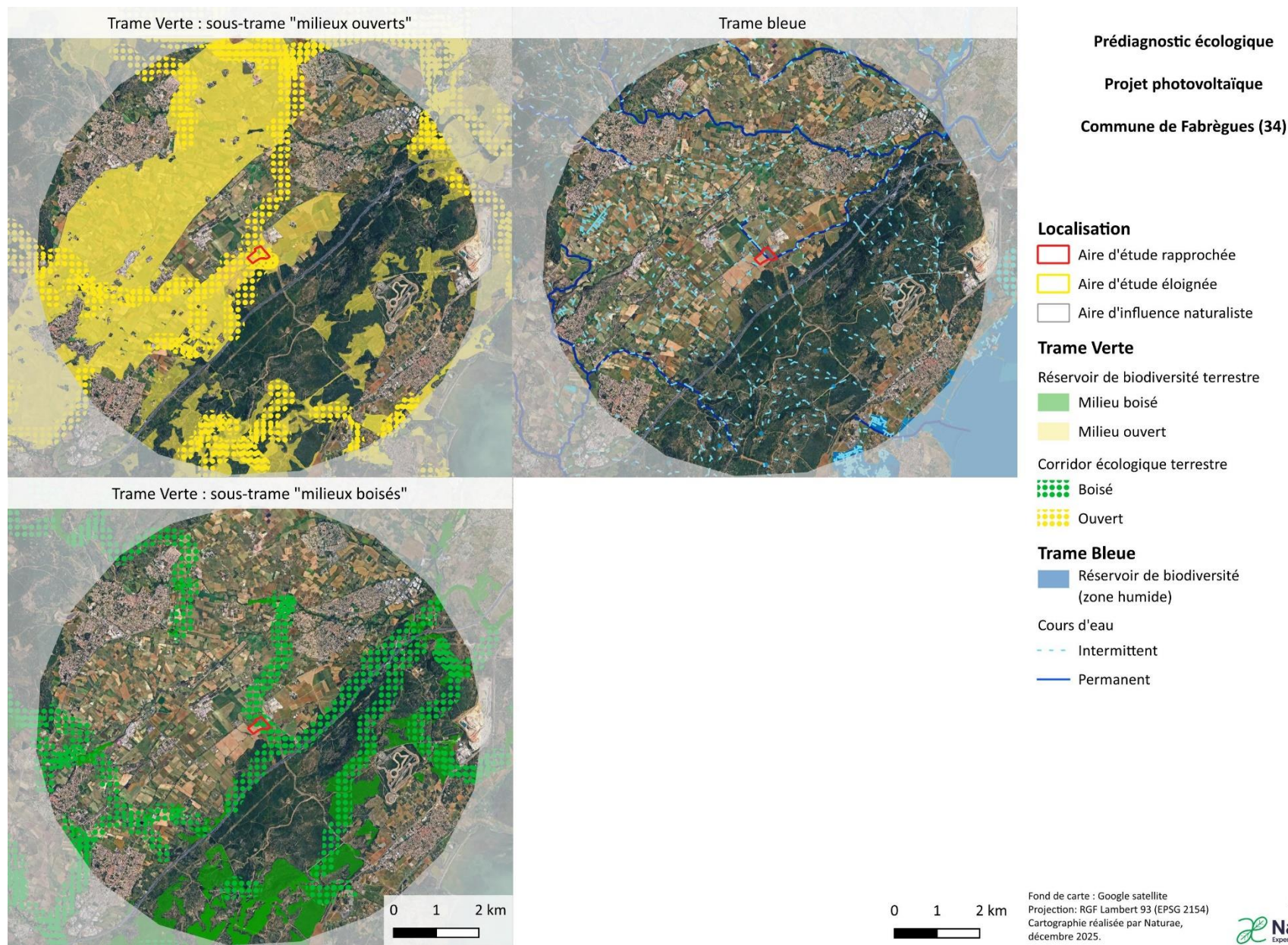


Figure 12 : Trames Verte et Bleue inscrites au SRCE et présentes au sein de l'aire d'influence naturaliste

Prédiagnostic écologique

Projet photovoltaïque

Commune de Fabrègues (34)

Localisation

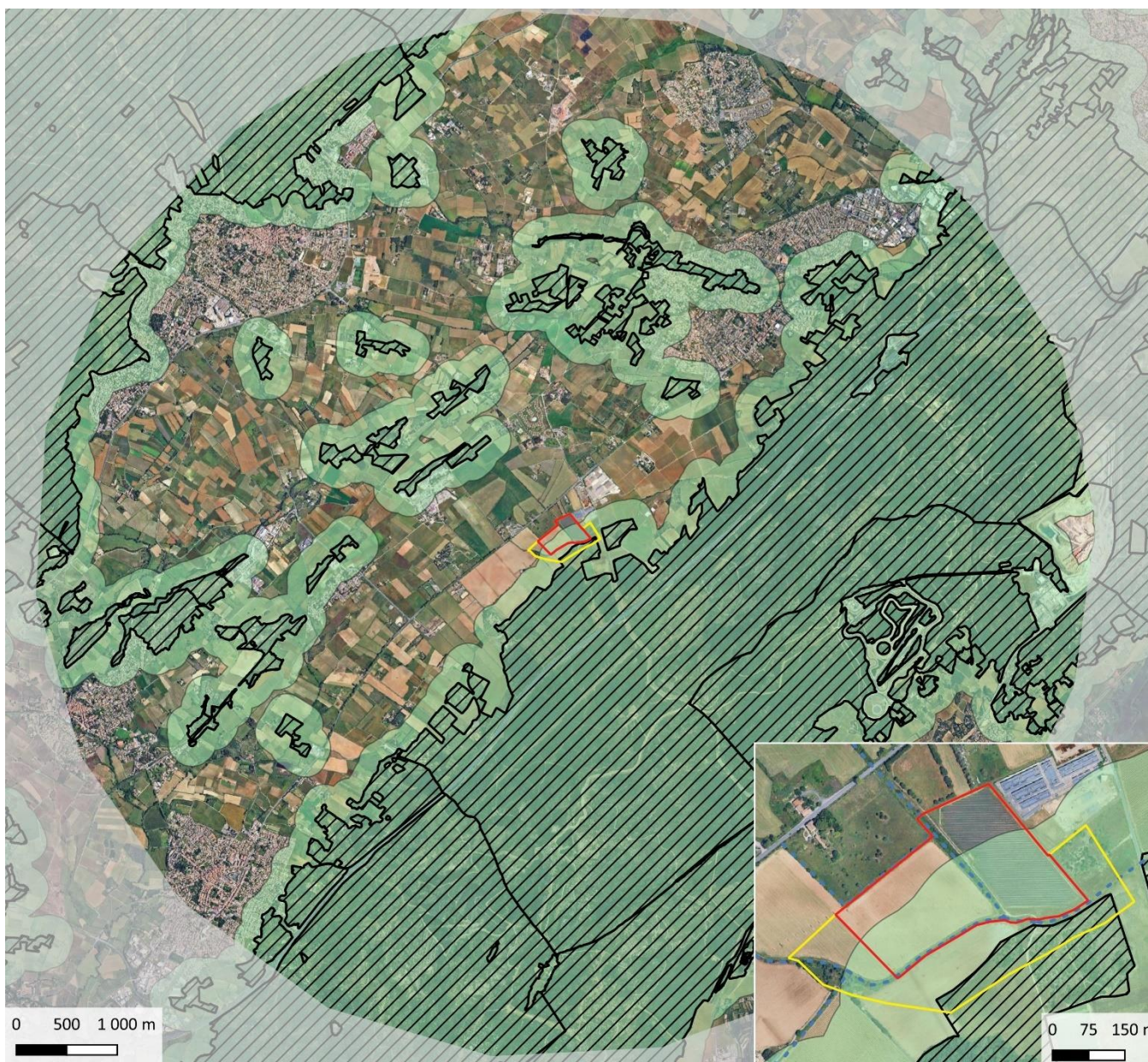
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'influence naturaliste

Zonages informatifs des OLD

- Détourage du massif
- Détourage du buffer (200 m)

Cours d'eau

- Intermittent



Fond de carte : Google satellite
Projection: RGF Lambert 93 (EPSG 2154)
Cartographie réalisée par Naturae,
janvier 2026.



Figure 13. Zonages informatifs des OLD au sein de l'aire d'influence naturaliste

II. METHODOLOGIE

Le prédiagnostic consiste en une étude des sensibilités écologiques du secteur de projet en dehors des périodes classiques d'inventaires naturalistes. Aucun inventaire pour les différents groupes faunistiques et floristiques n'a pu être réalisé au regard de la nature de l'étude. Seule une évaluation des potentialités de présence d'espèces à enjeu et de l'intérêt des milieux a été réalisée.

L'expertise du site a été réalisée sur la base d'un passage par trois écologues le 18 et le 31 décembre 2025. L'objectif de l'expertise de terrain était d'identifier les structures et milieux présentant un enjeu avéré ou potentiel, notamment en raison de leur fonction support pour la reproduction de certaines espèces. En l'absence d'inventaires, l'aire d'étude a fait l'objet d'une analyse des potentialités de présence d'espèces à enjeu.

L'objet de la présente étude est de dresser une liste des contraintes réglementaires pouvant s'exercer sur le site au titre des espaces naturels remarquables, de mettre en évidence les potentialités de présence d'espèces protégées et à enjeu par le biais de l'analyse bibliographique et de l'expertise de terrain, et enfin de présenter une analyse sectorisée des sensibilités écologiques du site.

La sensibilité écologique doit s'entendre ici non comme la sensibilité écologique ou fonctionnelle d'un milieu à son remaniement, mais comme son degré d'enjeu écologique et donc de contrainte réglementaire. Dans le cadre d'un pré-cadrage, en l'absence d'inventaires, l'enjeu écologique d'un secteur peut être :

- ▶ Avéré : présence certaine d'espèces ou d'habitats naturels à enjeu ;
- ▶ Potentiel : si des potentialités significatives de présence d'une espèce à enjeu ont été retenues.

Les enjeux de conservation des espèces faunistiques et floristiques potentielles et des habitats naturels et semi-naturels ont été évalués et hiérarchisés. La méthodologie est celle communément employée en Occitanie en se basant sur la mutualisation de critères tels que les listes rouges nationales et régionales, les directives habitats, déterminantes ZNIEFF, etc.

11 critères de 3 grands types sont utilisés pour juger de l'enjeu de conservation d'une espèce ou d'un habitat.

Groupe de critères	Critères
Juridique	C1_statut de protection nationale
	C2_statut de protection européen (directives Natura 2000)
Responsabilité	C3_statut déterminant ZNIEFF
	C4_statut sur liste rouge UICN France
	C5_statut sur liste rouge régionale pour les oiseaux nicheurs
	C6_espèces concernées par un Plan National d'Actions
	C7_responsabilité régionale (méthode N2000, CSRPN)
Sensibilité écologique	C8-1_sensibilité / aire de répartition
	C8-2_sensibilité / amplitude écologique
	C8-3_sensibilité / effectifs
	C8-4_sensibilité / dynamique de populations (x2)

A chacun de ces critères est attribuée une note de 0 à 4 correspondant à différentes modalités spécifiques (e.g. présence d'une espèce par type d'annexe des directives Natura 2000). Les notes sont ensuite moyennées par groupe. Le niveau d'enjeu synthétique est établi dans un premier temps sur les seuls groupes des critères de **responsabilité** et de **sensibilité écologique**. La moyenne de ces deux groupes est sommée et permet de définir les enjeux correspondant aux seuils suivants :

- ▶ somme ≥ 7 : enjeu rédhibitoire ;
- ▶ somme $\geq 5/6$: enjeu très fort ;
- ▶ somme ≥ 4 : enjeu fort ;

- ▶ somme ≥ 2 : enjeu modéré ;
- ▶ somme > 0 : enjeu faible ;
- ▶ somme = 0 : enjeu négligeable.

Le niveau d'enjeu **juridique** n'intervient que dans un second temps, pour confirmer ou infirmer la note d'enjeu obtenue à partir des deux premiers groupes, dans les cas en limites de classes d'enjeu (+ ou – 10% par rapport aux seuils).

Le niveau d'enjeu retenu a été arbitré entre ces deux choix, à dire d'expert, le cas échéant, en faisant intervenir d'autres critères complémentaires (menace locale, typicité de l'habitat de l'espèce...) afin d'obtenir un enjeu local tenant compte du contexte de la zone d'étude. Les enjeux sont représentés par le code couleur suivant :

Codification des enjeux

Code	Niveau d'enjeu
	Rédhibitoire
	Très fort
	Fort
	Modéré
	Faible
	Très faible

Le secteur d'étude a fait l'objet d'une définition et d'une hiérarchisation de ses enjeux en fonction de l'intérêt des habitats en eux-mêmes et de la potentialité d'espèces à enjeu. L'utilisation possible de chaque secteur pour ces espèces potentielles a été déterminée et a permis de statuer sur l'enjeu à retenir. En effet, un secteur utilisé en alimentation ne présente pas le même intérêt écologique qu'un secteur utilisé pour la reproduction. La codification finale s'établit donc comme présentée ci-dessus.

III.ANALYSE DES ENJEUX ET POTENTIALITÉS

1. Habitats naturels et semi-naturels

La caractérisation des habitats naturels et semi-naturels a été réalisée par une botaniste le 18 décembre 2025.

L'aire d'étude est composée de parcelles agricoles (monocultures intensives et pâtures), d'un parc photovoltaïque et de milieux secs de pelouses, fourrés et garrigues ouvertes.

La description de chaque type d'habitat et leur cartographie sont présentées en pages suivantes.

Milieux humides

Fossé humide		Aucune correspondance EUNIS
<i>Directive Habitat Natura 2000 : hors Directive</i>		
<i>Habitat caractéristique des Zones Humides : non</i>		
Surface (hors mosaïque d'habitats) : 0,3 ha soit 1,8 % de l'aire d'étude éloignée.		
Caractéristiques générales : Aucune correspondance EUNIS 2012. Caractéristiques du site : Plusieurs fossés traversent le site, ils sont colonisés par des espèces herbacées mais ne sont pas considérés comme caractéristiques des zones humides en raison de l'absence d'une majorité d'espèces caractéristiques. Cependant, ils restent considérés comme milieux humides en raison de la présence intermittente d'eau retenue dans la dépression. Un large fossé est fortement embroussaillé (FA.4), entre une parcelle agricole et un parc photovoltaïque (0,4 ha, soit 2,5 % de l'aire d'étude éloignée).		
		Fossé humide
		ENJEU LOCAL FAIBLE

Pelouses à annuelles subnitrophiles « Parc photovoltaïque », « Pâture »	E1.6
<i>Directive Habitat Natura 2000 : hors Directive</i>	
<i>Habitat caractéristique des Zones Humides : non</i>	
Surface (hors mosaïque d'habitats) : 4 ha soit 21 % de l'aire d'étude éloignée.	
Caractéristiques générales : Terrains dominés par des graminées et des herbacées annuelles, sur des sols légèrement enrichis en nitrates, des zones méso et thermo méditerranéennes. Ces annuelles se développent comme des pionnières sur des sols nus, légèrement nitrifiés par l'aération ou l'addition de matières organiques, le long des routes, sur des remblais et dans les espaces interstitiels des cultures. Elles remplacent aussi la végétation oligotrophe annuelle des pelouses xériques méditerranéennes sous l'influence des activités culturales. Les prairies annuelles subnitrophiles sont répandues comme formations de succession post-culturelle. La recolonisation ligneuse peut conduire à des maquis ou des garrigues. Caractéristiques du site : Cette dénomination comprend également les pâtures et le parc photovoltaïque, colonisés par les mêmes espèces. L'habitat est également retrouvé en mosaïque avec des fourrés thermoméditerranéens (F5.5) (0,7 ha, soit 4 % de l'aire d'étude éloignée) et un petit bois anthropique de feuillus caducifoliés (G5.2) (0,5 ha, soit 3 % de l'aire d'étude éloignée).	
	
<i>Parc photovoltaïque colonisé par une végétation annuelle subnitrophile</i>	
ENJEU LOCAL FAIBLE	

Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	E2.1
<i>Directive Habitat Natura 2000 : hors Directive</i>	
<i>Habitat caractéristique des Zones Humides : non</i>	
Surface : 0,4 ha soit 2 % de l'aire d'étude éloignée.	
Caractéristiques générales : Pâturages mésotrophes régulièrement pâturés d'Europe, fertilisés et sur sols bien drainés. Caractéristiques du site : Une zone de pâture semble plus humide que les autres parcelles. Elle est située à l'est du site, au sein de l'aire d'étude éloignée.	
	
<i>Pâture mésotrophe</i>	
ENJEU LOCAL FAIBLE	

Milieux arbustifs et arborés

Formations à <i>Arundo donax</i>		EUNIS C3.32
Directive Habitat Natura 2000 : hors Directive		
Habitat caractéristique des Zones Humides : non		
Surface (hors mosaïque d'habitats) : 0,1 ha soit 0,6 % de l'aire d'étude éloignée.		
Caractéristiques générales : Peuplements méditerranéens de grandes Cannes bordant des cours d'eau et des plans d'eau permanents ou temporaires, dominés par la Canne de Provence (<i>Arundo donax</i>).		
Caractéristiques du site : Plusieurs patchs de Cannes de Provence sont situés au sein de pelouses et de fourrés dans l'aire d'étude éloignée. Un grand peuplement, en mélange avec un roncier (FA.4), est présent à l'ouest du site, dont une partie se trouve dans l'aire d'étude rapprochée (0,1 ha, soit 0,8 % de l'aire d'étude éloignée).		
		Patchs de Cannes
ENJEU LOCAL NÉGLIGEABLE		

Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces		EUNIS FA.4
Directive Habitat Natura 2000 : hors Directive		
Habitat caractéristique des Zones Humides : non		
Surface (uniquement en mosaïque d'habitats) : 0,6 ha soit 3 % de l'aire d'étude éloignée.		
Caractéristiques générales : Haies composées essentiellement d'espèces indigènes, non entretenues de manière soutenue ou non plantées comme une haie de façon évidente. Elles sont composées de moins de cinq espèces ligneuses sur 25 m de long, sans compter les arbrisseaux ou les espèces grimpantes.		
Caractéristiques du site : Cet habitat correspond ici à des ronciers monospécifiques embroussaillant un fossé humide et un peuplement de Cannes de Provence.		
		Roncier au sein d'un peuplement de Cannes de Provence
ENJEU LOCAL FAIBLE		

Fourrés thermoméditerranéens

EUNIS F5.5

Directive Habitat Natura 2000 : hors Directive

Habitat caractéristique des Zones Humides : non

Surface (hors mosaïque d'habitats) : 0,08 ha soit 0,5 % de l'aire d'étude éloignée.

Caractéristiques générales :

Formations arbustives caractéristiques de la zone thermoméditerranéenne. Sont comprises ici les formations, pour la plupart indifférentes à la nature siliceuse ou calcaire du substrat, qui atteignent leur plus grande étendue ou leur développement optimal dans la zone thermoméditerranéenne, avec une abondance de pistachiers, myrtes, filaires, bruyères, etc.

Caractéristiques du site :

Les fourrés thermoméditerranéens occupent principalement la partie sud-est du site. Ils sont en majorité semi-ouverts, en mosaïque avec des pelouses à *Brachypode rameux* (E1.311) (0,8 ha, soit 5 % de l'aire d'étude éloignée) et des pelouses à annuelles subnitrophiles/pâtures (E1.6) (0,7 ha, soit 4 % de l'aire d'étude éloignée).



Fourré en mosaïque avec des pelouses

ENJEU LOCAL FAIBLE

Garrigues occidentales

EUNIS F6.1

Directive Habitat Natura 2000 : hors Directive

Habitat caractéristique des Zones Humides : non

Surface (uniquement en mosaïque d'habitats) : 0,1 ha soit 0,5 % de l'aire d'étude éloignée.

Caractéristiques générales :

Formations arbustives, souvent basses, établies sur des sols principalement calcaires de la zone mésoméditerranéenne de la péninsule Ibérique, de France, d'Italie et des grandes îles de l'ouest de la Méditerranée, notamment les Baléares, la Corse, la Sardaigne, la Sicile et Malte. Sont incluses ici les formations se développant le mieux dans la zone mésoméditerranéenne, même si elles s'étendent souvent jusqu'aux étages thermo- ou supraméditerranéens.

Caractéristiques du site :

Une zone entretenue par débroussaillage en raison des lignes électriques ou téléphoniques présentes, est située à l'est du site, dans l'aire d'étude éloignée. Cette zone est très ouverte, comprenant quelques arbustes en cours de recolonisation, et majoritairement des pelouses à *Brachypode rameux*.



Garrigue occidentale en mosaïque avec des pelouses à *Brachypode rameux*

ENJEU LOCAL FAIBLE

Garrigues occidentales à *Cistus*

EUNIS F6.13

Directive Habitat Natura 2000 : hors Directive

Habitat caractéristique des Zones Humides : non

Surface : 0,04 ha soit 0,2 % de l'aire d'étude éloignée.

Caractéristiques générales :

Formations arbustives de l'ouest du bassin méditerranéen, principalement mésoméditerranéennes, mais souvent aussi thermo- ou supraméditerranéennes, dominées par les petits *Cistes* calciphiles *Cistus albidus* ou *Cistus clusii*, ou occasionnellement par des espèces indifférentes, et habituellement accompagnées par une flore plus variée que celle des maquis silicoles à *Cistes*, quoique susceptible de former parfois des cistaies denses.

Caractéristiques du site :

Un petit patch de garrigue à *Ciste* cotoneux (*Cistus albidus*) est situé à l'est du site, au sein de l'aire d'étude éloignée.



Garrigue à *Cistus albidus*

ENJEU LOCAL FAIBLE

Garrigues occidentales à *Teucrium* et autres labiées

EUNIS F6.17

Directive Habitat Natura 2000 : hors Directive

Habitat caractéristique des Zones Humides : non

Surface (uniquement en mosaïque d'habitats) : 0,1 ha soit 0,6 % de l'aire d'étude éloignée.

Caractéristiques générales :

Garrigues de l'ouest du bassin méditerranéen dont les principales composantes sont des labiées arbustives ou des espèces pérennes robustes (à l'exception de *Lavandula* et de *Rosmarinus*).

Caractéristiques du site :

Des zones plus ouvertes, colonisées par le thym et les pelouses à *Brachypode* rameux, sont présentes à l'est du site, dans l'aire d'étude éloignée.



Garrigue à Thym et pelouses à *Brachypode* rameux

ENJEU LOCAL FAIBLE

Ormaies non riveraines		EUNIS G1.A6
Directive Habitat Natura 2000 : hors Directive		
Habitat caractéristique des Zones Humides : non		
Surface : 0,08 ha soit 0,4 % de l'aire d'étude éloignée.		
Caractéristiques générales : Bois d'<i>Ulmus minor</i> (<i>Ulmus carpinifolia</i>, <i>Ulmus campestris</i>) ou <i>Ulmus procera</i> des terrains riches en bases et en nutriments, souvent rudéraux, dispersés le long de la façade maritime occidentale de l'Europe occidentale et dans des zones subcontinentales chaudes et sèches d'Europe centrale, généralement riches en espèces ayant des affinités méridionales. Caractéristiques du site : Une petite ormaie non riveraine se développe le long d'un fossé au sud-est du site.		 <i>Ormaie non riveraine</i>
		ENJEU LOCAL FAIBLE

Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés		EUNIS G5.2
Directive Habitat Natura 2000 : hors Directive		
Habitat caractéristique des Zones Humides : non		
Surface (uniquement en mosaïque d'habitats) : 0,5 ha soit 3 % de l'aire d'étude éloignée.		
Caractéristiques générales : Plantations et petits bois à exploitation intensive d'arbres feuillus caducifoliés d'une étendue ne dépassant pas 0,5 ha. Si des espèces de feuillus sempervirents sont présentes, leur canopée est plus basse que celle des espèces caducifoliées. Caractéristiques du site : Un petit bois anthropique entretenu, en mosaïque avec une pelouse à annuelles subnitrophiles est présent à l'ouest du site, au sein de l'aire d'étude éloignée.		 <i>Petit bois anthropique</i>
		ENJEU LOCAL FAIBLE

Milieux rocheux

Pierrier		Absence de correspondance EUNIS
<i>Directive Habitat Natura 2000 : hors Directive</i>		
<i>Habitat caractéristique des Zones Humides : non</i>		
Surface : 0,01 ha soit 0,07 % de l'aire d'étude éloignée.		
Caractéristiques générales : Absence de correspondance EUNIS 2012. Caractéristiques du site : Plusieurs pierriers sont présents sur le site, ils ne correspondent pas à un habitat EUNIS 2012 particulier, mais ils ont été pointés car ils constituent des gîtes à reptiles potentiels.		 Pierrier
		ENJEU LOCAL FAIBLE

Milieux cultureux et post-cultureux

Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées		EUNIS I1.5
<i>Directive Habitat Natura 2000 : hors Directive</i>		
<i>Habitat caractéristique des Zones Humides : non</i>		
Surface : 0,7 ha soit 4 % de l'aire d'étude éloignée.		
Caractéristiques générales : Champs abandonnés ou en jachère et autres espaces interstitiels sur des sols perturbés. Jachères ou terres arables abandonnées plantées d'herbacées non graminéoïdes à des fins de protection, de stabilisation, de fertilisation ou de mise en valeur. Ils sont colonisés par de nombreuses plantes pionnières, introduites ou nitrophiles. Ils fournissent parfois des habitats qui peuvent être utilisés par des animaux des espaces ouverts. Caractéristiques du site : Deux parcelles au sud-est du site, dans l'aire d'étude éloignée sont enfrichées et l'une d'elle est en train d'être colonisée par des espèces arbustives des fourrés alentours.		 Friche colonisée par des pistachiers
		ENJEU LOCAL FAIBLE

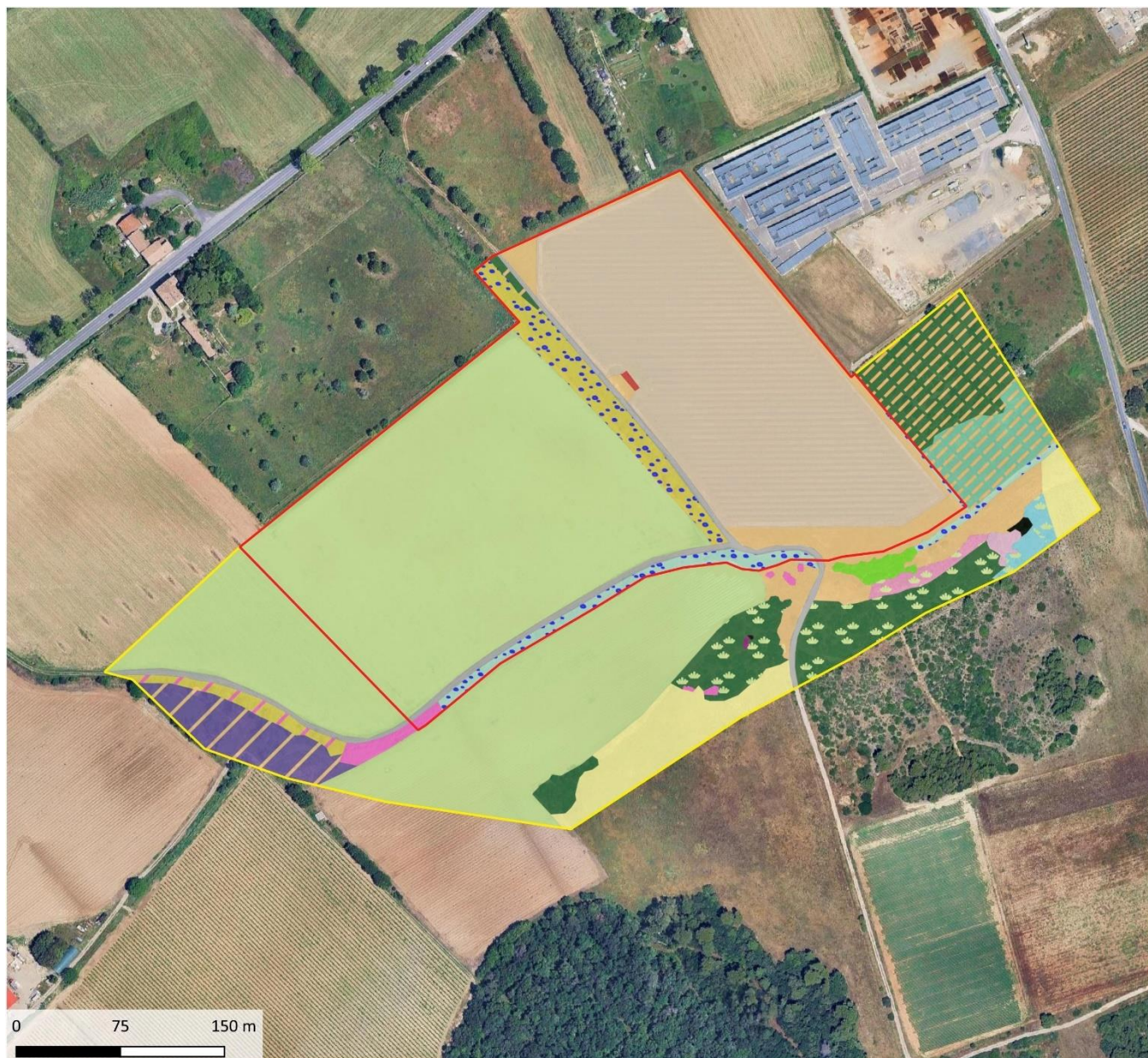
Monocultures intensives de taille moyenne (1-25 ha)		EUNIS I1.12
<i>Directive Habitat Natura 2000 : hors Directive</i>		
<i>Habitat caractéristique des Zones Humides : non</i>		
Surface : 8 ha soit 46 % de l'aire d'étude éloignée.		
Caractéristiques générales : Céréales et autres cultures occupant une surface de 1 à 25 ha, d'un seul tenant dans des paysages d'openfields. Caractéristiques du site : Près de la majorité du site est occupée par des parcelles agricoles en monocultures de sorgho et de colza. La terre y est fortement entretenue par labour.		 <i>Plantation de sorgho</i>
		ENJEU LOCAL FAIBLE

Milieux bâtis et autres milieux anthropiques

Sentiers		EUNIS H5.61
<i>Directive Habitat Natura 2000 : hors Directive</i>		
<i>Habitat caractéristique des Zones Humides : non</i>		
Surface : 0,4 ha soit 2 % de l'aire d'étude éloignée.		
Caractéristiques générales : Sols nus résultant du piétinement par des humains ou par d'autres vertébrés, servant de cheminement. Caractéristiques du site : Un sentier parcourt le site, quelques herbacées s'y développent.		 <i>Sentier</i>
		ENJEU LOCAL NÉGLIGEABLE

Sites industriels et commerciaux encore en activité en zone rurale		EUNIS J2.3
<i>Directive Habitat Natura 2000 : hors Directive</i>		
<i>Habitat caractéristique des Zones Humides : non</i>		
Surface : 0,007 ha soit 0,04 % de l'aire d'étude éloignée.		
Caractéristiques générales : Bâtiments ruraux utilisés pour l'industrie, les bureaux, les entrepôts, etc. Sont exclues les fortes concentrations de bâtiments sur des zones de plus de 1 ha (J1.4). Caractéristiques du site : Cette unité comprend le bâtiment relié au parc photovoltaïque.		
		Bâtiment
		ENJEU LOCAL NÉGLIGEABLE

Déchets provenant de la construction et de la démolition de bâtiments		EUNIS J6.1
<i>Directive Habitat Natura 2000 : hors Directive</i>		
<i>Habitat caractéristique des Zones Humides : non</i>		
Surface : 0,003 ha soit 0,02 % de l'aire d'étude éloignée.		
Caractéristiques générales : Décharges de déchets de matériaux de construction lorsqu'ils ne font pas partie de sites de construction ou de démolition, ou lorsqu'ils constituent, en raison de leur taille, un habitat séparé. Caractéristiques du site : Une petite zone de décharge est présente au sein d'un fourré semi-ouvert au sud-est du site, dans l'aire d'étude éloignée.		
		Décharge présente sur le site
		ENJEU LOCAL NÉGLIGEABLE



Prédiagnostic écologique
Projet photovoltaïque
Commune de Fabrigues (34)

Fond de carte : Google satellite
Projection: RGF Lambert 93 (EPSG 2154)
Cartographie réalisée par Naturae,
janvier 2026.



Figure 14 : Carte des habitats naturels et semi-naturels présents sur l'aire d'étude (1/2)

Localisation de l'aire d'étude

-  Aire étude rapprochée
-  Aire étude éloignée

Habitats naturels et semi-naturels

(code EUNIS 2012)

-  Déchets provenant de la construction et de la démolition de bâtiments (J6.1)
-  Formations à Arundo donax (C3.32)
-  Fossé humide
-  Fossé humide x Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces (FA.4)
-  Fourrés thermoméditerranéens (F5.5)
-  Fourrés thermoméditerranéens x Pelouses à Brachypode rameux (F5.5 x E1.311)
-  Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées (I1.5)
-  Garrigues occidentales à Cistus (F6.13)
-  Garrigues occidentales à Teucrium et autres labiées x Pelouses à Brachypode rameux (F6.17 x E1.311)
-  Garrigues occidentales x Pelouses à Brachypode rameux (F6.1 x E1.311)
-  Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces x Formations à Arundo donax (FA.4 x C3.32)
-  Monocultures intensives de taille moyenne (1-25ha) (I1.12)
-  Ormaies non riveraines (G1.A6)
-  Parc photovoltaïque (E1.6)
-  Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage (E2.1)
-  Pâture x Fourrés thermoméditerranéens (E1.6 x F5.5)
-  Pelouse à annuelles subnitrophiles x Fourrés thermoméditerranéens (E1.6 x F5.5)
-  Pelouses à annuelles subnitrophiles (E1.6)
-  Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés x Pelouses à annuelles subnitrophiles (G5.2 x E1.6)
-  Pierrier
-  Sentiers (H5.61)
-  Sites industriels et commerciaux encore en activité en zone rurale (J2.3)

Figure 15 : Carte des habitats naturels et semi-naturels présents sur l'aire d'étude (2/2)

2. Zones humides

La prospection réalisée en décembre 2025 a permis d'écarter la présence de végétation hydrophile ou sol hydromorphe.

Ainsi, à l'heure actuelle aucune zone humide au sens de l'Arrêté du 24 juin 2008 n'est présente sur le site en raison de l'absence de végétation hydrophile. Cependant, le caractère humide, au moins de manière intermittente, des fossés est avéré et ce dernier est à conserver lors de la phase de travaux et durant la phase d'exploitation.

Aucune zone humide au sens de l'Arrêté du 24 juin 2008 n'est avérée en raison de l'absence du critère végétation et du critère pédologique. Le caractère humide des fossés est tout de même avéré et nécessite d'être conservé pendant toute la durée des travaux et durant la phase d'exploitation.

3. Flore

La journée de prospection réalisée en décembre 2025 a permis de déterminer les potentialités de présence d'espèces floristiques patrimoniales à enjeu de conservation. La flore identifiée lors de la session de terrain est très peu diversifiée, en raison de la période peu propice à l'observation d'espèces patrimoniales. Aucune espèce végétale avérée n'est rare, patrimoniale ou protégée. Cependant, de nombreux pieds de **Badasse** (*Lotus dorycnium*) ont été observés dans les pelouses et les garrigues. Cette espèce n'a pas d'enjeu en tant que telle, mais elle est plante-hôte de plusieurs papillons patrimoniaux.

Il est important de préciser qu'en cette période de l'année, aucun inventaire exhaustif de la flore ne peut être réalisé.

Ainsi, des analyses bibliographiques ont été menées, couplées aux observations de terrain, afin de vérifier les potentialités de présence d'espèces rares, patrimoniales ou protégées.

Plusieurs espèces végétales à enjeu sont considérées comme potentielles, notamment en période précoce, avec des espèces d'enjeu fort à très fort estimés potentielle. Elles sont particulièrement attendues dans les pelouses et les garrigues ouvertes de l'aire d'étude éloignée, en dehors de l'aire d'étude rapprochée.



Habitat favorable à l'expression d'une flore précoce à enjeu

Tableau 1 : Flore potentielle à enjeu

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Enjeu régional	Localisation / Source	Données descriptives / Potentialité <i>a priori</i>	Avérée/ Potentielle
<i>Allium chamaemoly</i>	Ail petit-moly	TRÈS FORT	Fabrègues Naturae	Cette espèce se développe dans les pelouses rases sablonneuses ou argileuses et les pointements rocheux. Floraison : décembre-février	POTENTIELLE
<i>Gagea lacaitae</i>	Gagée de Lacaita	FORT	Fabrègues Atlas SINP-Oc	Cette espèce se développe dans les pelouses sèches de préférence rocailleuses, ensoleillées à mi-ombragées. Floraison : mars-avril	POTENTIELLE

Aucune espèce végétale patrimoniale, rare ou protégée n'est avérée en raison de la période peu propice à l'observation de la flore à enjeu. Au moins deux espèces précoces d'enjeu fort à très fort sont attendue sur l'aire d'étude éloignée du site, elles sont toutes les deux protégées au moins au niveau national. L'enjeu local floristique est donc très fort pour les espèces floristiques de l'aire d'étude éloignée, mais reste faible pour l'aire d'étude rapprochée.

4. Avifaune

L'aire d'étude rapprochée est principalement constituée d'un parc photovoltaïque, colonisé par une flore annuelle subnitrophile typique des milieux post-culturels, ainsi que de parcelles agricoles dominées par des monocultures intensives de sorgho et de colza. Elle comprend également quelques haies longeant des fossés humides.

L'aire d'étude éloignée se caractérise par une strate arbustive et arborée plus développée, marquée par la présence de fourrés thermoméditerranéens, de garrigues occidentales et de petits boisements d'origine anthropique.

Plusieurs espèces sédentaires ou considérées comme migratrices partielles ont été observées en période hivernale sur le site et sont donc également attendues en période de reproduction au printemps.

Le **Serin cini**, espèce présentant un enjeu régional modéré, a été observé dans la strate arborée de l'aire d'étude éloignée. Cette espèce utilise les habitats arborés pour sa reproduction et est ainsi attendue en reproduction au sein des aires d'étude éloignée et rapprochée ; son enjeu est maintenu à un niveau modéré à l'échelle locale.

La **Fauvette mélanocéphale**, espèce relativement commune sur le pourtour méditerranéen, a été contactée dans la strate arbustive des aires d'étude rapprochée et éloignée. Les habitats présents y étant favorables à sa reproduction, son enjeu est également conservé à un niveau modéré à l'échelle locale.

Enfin, la **Cisticole des joncs**, espèce d'enjeu régional modéré, a été observée dans des pelouses à annuelles subnitrophiles. Strictement sédentaire, elle est susceptible d'utiliser ce même habitat pour sa reproduction ; son enjeu est donc maintenu à un niveau modéré à l'échelle locale.

La bibliographie fait état de la présence, à proximité de la zone d'étude, de plusieurs espèces présentant des enjeux de conservation. Celles-ci sont susceptibles d'être également présentes en période de reproduction au sein de la zone d'étude.

Ainsi, huit espèces à enjeu modéré et une espèce à enjeu fort pourraient potentiellement nicher dans les habitats arbustifs et arborés de la zone d'étude :

- Huppe fasciée (enjeu modéré)
- Pie-grièche écorcheur (enjeu modéré)
- Rollier d'Europe (enjeu modéré)
- Tourterelle des bois (enjeu modéré)
- Verdier d'Europe (enjeu modéré)
- Pipit rousseline (enjeu modéré)
- Fauvette orphée (enjeu modéré)
- Fauvette passerinette (enjeu modéré)
- Pie-grièche à tête rousse (espèce PNA d'enjeu fort)

Concernant les espèces relevant des Plans nationaux d'actions (PNA), comme la Pie-grièche à tête rousse, la Pie-grièche méridionale (enjeu très fort) et la Pie-grièche à poitrine rose (enjeu réhabilitaire), celles-ci sont également susceptibles de fréquenter les milieux de garrigue présents au sein de l'aire d'étude éloignée.



Garrigues, pelouses ainsi que les strates arborées et arbustives de la zone d'étude qui constituent des habitats favorables à une avifaune à enjeu

En conclusion, les strates arborées et arbustives du site constituent des habitats d'intérêt pour plusieurs espèces d'oiseaux, présentant des enjeux allant de modéré à rédhibitoire notamment au sein de l'aire d'étude éloignée. En revanche, les espaces agricoles de l'aire d'étude rapprochée, fortement anthropisée, ne représente qu'un enjeu faible pour l'avifaune locale.

Tableau 2 : Statuts de l'avifaune avérée et potentielle à enjeu sur la zone d'étude

Espèces		Statut						Source	Enjeu régional	Potentialité / Commentaires	Enjeu local sur l'aire d'étude rapprochée	Enjeu local sur l'aire d'étude éloignée
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot. Nat.	Dir. Ois.	LR LR	LR FR	PNA	ZNIEFF					
<i>Lanius minor</i>	Pie-grièche à poitrine rose	Art. 3	An. I	CR	CR	x	Dét	Naturae Openobs Gbif	RHÉDIBITOIRE	Espèce potentielle en reproduction dans les garrigues, les haies et fourrés de la zone d'étude éloignée	FAIBLE	RHÉDIBITOIRE
<i>Lanius meridionalis</i>	Pie-grièche méridionale	Art. 3	-	EN	EN	x	Crit	Naturae Openobs Gbif	TRÈS FORT	Espèce potentielle en reproduction dans les garrigues, les haies et fourrés de la zone d'étude éloignée	FAIBLE	TRÈS FORT
<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	Art. 3	-	NT	VU	x	Crit	Naturae Openobs Gbif	FORT	Espèce potentielle en reproduction dans les garrigues, les haies et fourrés de la zone d'étude éloignée	FAIBLE	FORT
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Art. 3	An. I	NT	NT	-	-	Naturae Openobs Gbif	MODÉRÉ	Espèce potentielle en reproduction dans les garrigues, les haies et fourrés de la zone d'étude éloignée	FAIBLE	MODÉRÉ
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Art. 3	-	LC	VU	-	-	Naturae Openobs Gbif	MODÉRÉ	Espèce observée en hiver et potentielle en reproduction dans les haies et petits bois anthropiques des aires d'études	MODÉRÉ	MODÉRÉ
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	Art. 3	-	LC	NT	-	-	Naturae Openobs Gbif	MODÉRÉ	Espèce observée en hiver potentielle en reproduction dans les garrigues, les haies et fourrés des aires d'études	MODÉRÉ	MODÉRÉ
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	Art. 3	-	LC	VU	-	-	Naturae Openobs Gbif	MODÉRÉ	Espèce observée en hiver potentielle en reproduction dans les pelouses et friches des aires d'études	MODÉRÉ	MODÉRÉ
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	Art. 3	-	LC	LC	-	Rem	Naturae Openobs Gbif	MODÉRÉ	Espèce potentielle en reproduction dans certains arbres de l'aire d'étude éloignée	FAIBLE	MODÉRÉ
<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	Art. 3	An. I	NT	NT	-	Crit	Naturae Openobs Gbif	MODÉRÉ	Espèce potentielle en reproduction dans certains arbres de l'aire d'étude éloignée	FAIBLE	MODÉRÉ

<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	-	-	LC	VU	-	-	Naturae Openobs Gbif	MODÉRÉ	Espèce potentielle en reproduction dans les haies et petits bois anthropiques des aires d'études	MODÉRÉ	MODÉRÉ
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	Art. 3	-	NT	VU	-	-	Naturae Openobs Gbif	MODÉRÉ	Espèce potentielle en reproduction dans les haies et petits bois anthropiques des aires d'études	MODÉRÉ	MODÉRÉ
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	Art. 3	An. I	VU	LC	-	Rem	Naturae Openobs Gbif	MODÉRÉ	Espèce potentielle en reproduction au sol dans les garrigues et fourrés des aires d'études	MODÉRÉ	MODÉRÉ
<i>Sylvia hortensis</i>	Fauvette orphée	Art. 3	-	LC	LC	-	-	Naturae Openobs Gbif	MODÉRÉ	Espèce observée en hiver potentielle en reproduction dans les garrigues, les haies et fourrés des aires d'études	MODÉRÉ	MODÉRÉ
<i>Sylvia cantillans</i>	Fauvette passerinette	Art. 3	-	LC	LC	-	-	Naturae Openobs Gbif	MODÉRÉ	Espèce observée en hiver potentielle en reproduction dans les garrigues, les haies et fourrés des aires d'études	MODÉRÉ	MODÉRÉ

Légende : Protection nationale : Art. 3 = article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009, fixant la liste des oiseaux protégés ainsi que leurs habitats sur le territoire national. Directive Oiseaux : An. I = annexe I de la directive européenne, indiquant les espèces justifiant la désignation des ZPS. ZNIEFF : Dét. = déterminante stricte ; Rem = espèce remarquable pour la désignation des ZNIEFF ; Crit = espèce à critère pour la désignation des ZNIEFF. LR FR (Liste rouge France métropolitaine) et LR LR (Liste rouge Languedoc-Roussillon) : LC = préoccupation mineure ; NT = quasi menacé ; VU = vulnérable ; EN = en danger ; CR = en danger critique.

5. Herpétofaune

a. Amphibiens

Deux fossés humides issus de ruisseaux temporaires bordent l'aire d'étude rapprochée. Ceux-ci sont plus ou moins envahis de ligneux et/ou de ronces. Lors de la prospection hivernale dans le cadre de ce prédiagnostic, une petite dépression en eau a été observée au sein du ruisseau Sud, l'Aigarelle. Celle-ci pourrait éventuellement servir pour la reproduction d'espèces opportunistes dont le cycle de développement larvaire est court. Toutefois, seules des espèces communes sans enjeu de conservation notable, tel le Crapaud calamite et la Rainette méridionale, comme observés dans les environs d'après les données bibliographiques, sont jugées potentiellement présentes. De même, un bassin de rétention est situé à proximité immédiate de l'aire d'étude, mais celui-ci ne présente à nouveau qu'un intérêt limité exploitable par des espèces communes et opportunistes sans enjeu de conservation notable. Les possibilités d'hivernage, le long des fossés embroussaillés et des espaces rocheux de garrigues/fourrés pourraient alors servir à des espèces communes d'enjeu faible. Ainsi, aucune espèce patrimoniale d'enjeu significatif n'est attendue sur cette zone pour la reproduction ou l'hivernage des amphibiens.



Zone temporaire en eau au sein du ruisseau intermittent de l'Aigarelle

Aucune espèce d'amphibiens à enjeu n'est jugée potentielle sur le site.

b. Reptiles

L'aire d'étude rapprochée comprend un parc photovoltaïque et deux parcelles agricoles en monocultures intensives de sorgho et de colza. Les parcelles agricoles étaient labourées lors du passage sur le terrain. Un fossé humide (ruisseau temporaire embroussaillé) longe le sud de cette aire d'étude rapprochée et se poursuit au centre de la zone, entre le parc photovoltaïque et les monocultures, tout en étant colonisé par des ligneux formant une haie. Les parcelles de cultures de l'aire d'étude rapprochée, de par leur caractère intensif et sol labouré, ne représentent pas un intérêt écologique pour les reptiles. Toutefois, les ruisseaux temporaires embroussaillés sont exploitables comme refuge et corridor de déplacement pour les reptiles. Et le parc photovoltaïque pourrait quant à lui représenter une zone d'alimentation pour certains reptiles.

Par ailleurs, certains milieux compris dans les environs de cette aire d'étude rapprochée, notamment les zones de garrigues, fourrés, friches et pelouses sèches situées au Sud de l'aire d'étude éloignée constituent des milieux très attractifs pour de nombreuses espèces de reptiles à enjeu. De plus, plusieurs gîtes favorables à la reproduction de reptiles ont été observés au sein de cette aire d'étude éloignée, composé d'amas de pierre, de gravats, de bois mort et d'éboulis de muret.

Ainsi, cette zone pourrait notamment être favorable au **Lézard ocellé** (*Timon lepidus*), une espèce d'enjeu très fort, qui pourrait exploiter les gîtes pierreux de l'aire d'étude éloignée pour sa reproduction et les garrigues, pelouses et friches pour son alimentation. Les garrigues et les fourrés disposant de gîtes favorables à la reproduction de cette espèce implique donc un enjeu local très fort, tandis que les autres espaces de friches, pelouses et le parc photovoltaïque pourraient être exploités pour son alimentation, induisant un enjeu local fort. Les monocultures denses en phase d'exploitation et labourées durant l'hiver ne représente pas d'intérêt pour cette espèce, ni pour les autres espèces de reptiles.

Parmi les espèces potentiellement présentes, une espèce d'enjeu local fort est jugée potentielle, bien que faiblement, au sein des pelouses à Brachypode, garrigues et fourrés au Sud de l'aire d'étude éloignée : **le Psammodrome d'Edwards** (*Psammodromus edwardsianus*). Cette espèce est susceptible d'utiliser les habitats de l'aire d'étude éloignée

précités pour l'entièreté de son cycle. En revanche, les milieux composant l'aire d'étude rapprochée ne correspondent pas à ses exigences écologiques et l'espèce n'y est donc pas jugée potentielle.

Les **couleuvres de Montpellier** (*Malpolon monspessulanus*) et à **échelons** (*Zamenis scalaris*), deux espèces d'enjeu modéré, sont également susceptibles de fréquenter en reproduction les garrigues et fourrés, notamment en présence de gîtes pierreux. Les garrigues, pelouses et les friches situés dans l'aire d'étude éloignée pourront quant à elles servir en tant que zone de chasse, tout comme les fossés humides embroussaillés et le parc photovoltaïque de l'aire d'étude rapprochée.

Enfin, une dernière espèce d'enjeu modéré est jugée potentielle au sein de l'aire d'étude éloignée uniquement : le **Psammodrome algire** (*Psammodromus algirus*). Cette espèce pourrait notamment fréquenter les zones de garrigues et pelouses à Brachypode pour l'ensemble de son cycle.

Une espèce d'enjeu très fort de conservation est jugée potentielle en reproduction au sein des garrigues et fourrés thermophiles de l'aire d'étude éloignée : le Lézard ocellé. Cette espèce peut notamment exploiter les amas de pierres et gravats de l'aire d'étude éloignée pour sa reproduction. De plus, les milieux ouverts herbacés peu denses, tels que les pelouses sèches, garrigues basses et certaines friches de l'aire d'étude éloignée sont exploitables pour son alimentation. Par ailleurs, la zone d'exploitation du parc photovoltaïque de l'aire d'étude rapprochée pourrait également, bien que dans une moindre mesure, être utilisée par ce lézard pour son alimentation, impliquant un enjeu local fort sur cet habitat.

Une espèce d'enjeu local fort est également jugée potentielle, bien que faiblement, au sein des garrigues, fourrés et pelouses à Brachypode localisés au Sud de l'aire d'étude éloignée (Psammodrome d'Edwards). Trois autres espèces de reptiles à enjeu modéré sont potentiellement présentes sur l'aire d'étude éloignée, au sein des friches, pelouses, fourrés et garrigues situés au Sud du site (Couleuvre de Montpellier, Couleuvre à échelons, Psammodrome algire). A noter que les ruisseaux temporaires/fossés embroussaillés et le parc photovoltaïque constituent des espaces de déplacements et d'alimentation pour les couleuvres également.

D'autres espèces protégées, mais sans enjeu de conservation particulier, sont également attendues, telles que le Lézard des murailles ou encore la Tarente de Maurétanie



Gîtes pierreux favorables à la reproduction de reptiles à enjeu présents au sein de l'aire d'étude éloignée, dont le Lézard ocellé (enjeu local très fort)



Parc photovoltaïque (gauche) et pelouse à Brachypode en mélange avec de la garrigue (droite) favorables à la chasse des reptiles patrimoniaux, dont le Lézard ocellé (enjeu local fort)

Tableau 3 : Statuts de l'herpétofaune potentielle à enjeu sur le secteur d'étude

Espèces		Statut						Source	Enjeu régional	Potentialité / Commentaires	Enjeu local sur l'aire d'étude rapprochée	Enjeu local sur l'aire d'étude éloignée
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot. Nat.	Dir. Hab.	LR LR	LR FR	PNA	ZNIEFF					
<i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé	Art. 2	-	VU	VU	X	Dét.	Inaturalist	TRES FORT	Espèce potentielle en gîte dans l'aire d'étude éloignée, au sein des garrigues et fourrés comprenant des gîtes pierreux. Espèce potentielle en alimentation dans le parc photovoltaïque de l'aire d'étude rapprochée et dans les garrigues, pelouses et friches de l'aire d'étude éloignée.	FORT	TRES FORT
<i>Psammodromus edwardsianus</i>	Psammodrome d'Edwards	Art. 3	-	VU	NT	-	Dét.	Inaturalist	FORT	Espèce potentielle en gîte et alimentation dans l'aire d'étude éloignée, au sein des garrigues, fourrés et pelouses à Brachypode.	FAIBLE (absent)	FORT
<i>Psammodromus algirus</i>	Psammodrome algire	Art. 3	-	NT	LC	-	Rem.	Naturae	MODÉRÉ	Espèce potentielle en gîte et alimentation dans l'aire d'étude éloignée, au sein des garrigues, fourrés et pelouses à Brachypode.	FAIBLE (absent)	MODÉRÉ
<i>Zamenis scalaris</i>	Couleuvre à échelons	Art. 3	-	NT	LC	-	-	Gbif	MODÉRÉ	Espèce potentielle en gîte dans l'aire d'étude éloignée, au sein des garrigues et fourrés comprenant des gîtes pierreux. Espèce potentielle en alimentation dans le parc photovoltaïque de l'aire d'étude rapprochée et dans les garrigues, pelouses et friches de l'aire d'étude éloignée.	MODÉRÉ	MODÉRÉ
<i>Malpolon monspessulanus</i>	Couleuvre de Montpellier	Art. 3	-	NT	VU	-	-	Gbif	MODÉRÉ	Espèce potentielle en gîte dans l'aire d'étude éloignée, au sein des garrigues et fourrés comprenant des gîtes pierreux. Espèce potentielle en alimentation dans le parc photovoltaïque de l'aire d'étude rapprochée et dans les garrigues, pelouses et friches de l'aire d'étude éloignée.	MODÉRÉ	MODÉRÉ

Légende : Protection nationale : Art. 2 = article 2 de l'arrêté du 08 janvier 2021, fixant la liste des reptiles et amphibiens protégés ainsi que leurs habitats sur le territoire national ; Art. 3 = article 3 de l'arrêté du 08 janvier 2021, fixant la liste des reptiles et amphibiens protégés sur le territoire national. Directive Habitats : Ann. II = annexe II de la directive européenne, indiquant les espèces justifiant la désignation des ZSC ; Ann. IV = annexe IV de la directive européenne, indiquant les espèces protégées sur le territoire européen. ZNIEFF : Dét. = déterminante stricte ; Crit. : Déterminante à critères ; Rem. = remarquable. Liste rouge : LC = préoccupation mineure ; NT = quasi menacé ; VU = vulnérable ; CR = en danger critique. Source : Gbif = Global Biodiversity Information Facility ; Inaturalist : donnée validée niveau « recherche ».

6. Mammalofaune terrestre (hors chiroptères)

L'aire d'étude présente un intérêt modéré pour la mammalofaune terrestre. Le Lapin de Garenne a notamment été contacté par le biais de fèces repérées le long de chemin près du fossé végétalisé/haie longeant l'Ouest du parc photovoltaïque existant. Cette espèce pourrait également fréquenter les garrigues et fourrés de l'aire d'étude éloignée. D'après l'analyse des données bibliographiques disponibles et des habitats en présence, aucune autre espèce de mammifère à enjeu n'est jugée potentielle sur l'aire d'étude.

Une espèce de mammifère à enjeu modéré a été observée via ses fèces, le Lapin de Garenne. Cette espèce fréquente en gîte le fossé humide x haie localisé dans l'aire d'étude rapprochée. Cette espèce pourrait également fréquenter les garrigues et fourrés de l'aire d'étude éloignée.

Parmi ce groupe biologique, aucune autre espèce présentant un enjeu significatif n'est particulièrement attendue.

Tableau 4 : Statuts de la mammalofaune (hors chiroptères) potentielle à enjeu sur le secteur d'étude

Espèces		Statut					Source	Enjeu régional	Présence	Enjeu local
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot. Nat.	Dir. Hab.	LR FR	PNA	ZNIEFF				
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de Garenne	-	-	NT	-	Rem.	Naturae	MODÉRÉ	Espèce avérée en alimentation et probable en reproduction dans les fossés x haies de l'aire d'étude rapprochée.	MODÉRÉ

Légende : LR FR (Liste rouge France métropolitaine) : LC = préoccupation mineure ; NT = quasi menacé ; VU= vulnérable ; EN = en danger ; CR= en danger critique. ZNIEFF : Dét. = espèce déterminante stricte pour la désignation des ZNIEFF en région ; Rem. = espèce remarquable pour la désignation des ZNIEFF en région

7. Chiroptérofaune

Bibliographie : Données existantes et espèces potentielles

► Cavités

D'après la base de données du BRGM, des cavités naturelles sont répertoriées dans un rayon de 5 km autour du site, en particulier dans le massif de la Gardiole situé à 2 km à l'Est du site (au plus proche).

- Cavités n°1, 2, 3 et 4 Terre rouge (identifiants LROCS00010416, LROCS00010417, LROCS00010418), situées sur la commune de Fabrègues (Hérault).
- Avens n°1 et 2 de Bramabiau (identifiants LROCS00013891, LROCS00010424) situés sur la commune de Gigan (Hérault).
- Aven combe de bestiau (LROCS00010479), situé sur la commune de Vic la Gardiole

► Espèces potentielles

En plus de la consultation des sites iNaturalist, INPN, et Biodiv Occitanie, une recherche a été effectuée sur les données mises à disposition en ligne par le GCLR (Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon). Leurs observations et recensements sont reportées sur une carte divisée en mailles de 10 km x 10 km.

Plusieurs gîtes sont recensés dans la maille incluant la zone d'étude ainsi que les mailles à proximité immédiate du site, parmi lesquels :

- Un gîte de transit, d'estivage, mise bas et hibernation pour le grand Rhinolophe
- Un gîte d'estive, d'hibernation et de transit pour le Minioptère de Schreibers
- Un gîte de mise bas, transit et hibernation pour le Murin de Capaccini
- Des gîtes d'estives, d'hibernation et mise bas pour le Murin à Oreilles échancrées
- Un gîte de mise bas pour la Noctule commune
- Un gîte d'estive, d'hibernation et transit pour le Petit rhinolophe
- Un gîte d'estive pour la Pipistrelle de Kuhl
- Un gîte d'estive et de transit pour la Pipistrelle pygmée
- Un gîte d'estive et transit pour la Sérotine commune

La bibliographie mentionne la présence de 18 espèces dans un rayon de 5 km autour de la commune de Fabrègues. Cette diversité paraît assez élevée mais il est probable qu'elle soit bien moindre sur la zone d'étude étant donné son attractivité globale plutôt modérée et on peut donc s'attendre à ce que le degré d'activité ne soit significatif que pour des espèces de milieux ouverts.

Le tableau 5 en page suivante présente les espèces les plus susceptibles de constituer un enjeu sur la zone d'étude et propose une évaluation de ce dernier.

Prospection du terrain

La prospection de terrain couplée à une étude des données cartographiques disponibles (SCAN25, orthophotos, etc.) permet par la suite d'évaluer les potentialités des milieux en termes de gîtes, d'habitats de chasse et d'axes de déplacement pour les Chiroptères.

► Gîte

Le bâtiment/local technique présente des possibilités de gîtes pour les chiroptères, notamment sous les tuiles ou dans les interstices dans lesquels on pourrait retrouver des espèces telles que les Pipistrelles communes, Pipistrelle pygmée, Pipistrelle de Kuhl ou encore de la Sérotine commune.

Deux arbres ont également été repérés dans l'aire d'étude éloignée pendant la prospection de terrain comme présentant des potentialités de gîte pour les espèces arboricoles telles que la Noctule de Leisler ou encore la Pipistrelle de Nathusius.



Figure 16 : Gîtes potentiels anthropophiles et arboricoles sur la zone d'étude rapprochée et éloignée

► Habitats de chasse

L'aire d'étude rapprochée est majoritairement constituée de milieux ouverts, dominés par une vaste parcelle de culture annuelle dont l'intérêt pour les chiroptères demeure limité, en raison d'une faible diversité structurelle et d'une ressource trophique réduite, susceptible d'être encore amoindrie par l'usage de traitements phytosanitaires.

À l'inverse, les fossés humides et la zone de garrigue situés au sein de l'aire d'étude éloignée présentent une plus grande hétérogénéité des habitats, favorisant le développement de l'entomofaune et donc offrant ainsi une ressource trophique plus attractive pour les chiroptères.

► Axes de déplacements

La zone d'étude est traversée par plusieurs éléments linéaires constituant des axes de déplacement potentiels pour les chiroptères. La trame verte locale assure une continuité écologique entre le site et le massif de la Gardiole, réservoir majeur offrant des ressources trophiques plus favorables. À l'échelle du site, le fossé humide, le corridor forestier ainsi que la présence du cours d'eau intermittent de l'Aigarelle (en connexion avec le Coulazou), structurent le paysage de cette zone d'étude et facilitent les déplacements des chiroptères. A plus large échelle, la fonctionnalité de ces axes reste toutefois partiellement contrainte par la présence de l'autoroute A9, susceptible de limiter les continuités écologiques à plus large échelle.

Le site présente des potentialités modérées pour les chiroptères. Des possibilités de gîtes existent au sein du bâtiment/local technique et, de manière plus ponctuelle, au niveau de certains arbres de l'aire d'étude éloignée. Les habitats de chasse apparaissent globalement peu favorables au sein de l'aire d'étude rapprochée, mais deviennent plus attractifs en périphérie, notamment au niveau des fossés humides et de la garrigue. Enfin, plusieurs éléments linéaires assurent des axes de déplacement fonctionnels reliant le site au massif de la Gardiole au réseau hydrographique local.

Compte tenu de la bibliographie et des habitats en présence, les espèces jugées potentielles sont reprises dans le tableau ci-après.

Tableau 5 : Statuts de la chiroptérofaune à enjeu potentiellement présente sur la zone d'étude et mentionnée dans la bibliographie.

Espèces		Statut					Source	Enjeu régional	Présence	Enjeu local sur l'aire d'étude éloignée	Enjeu local sur l'aire d'étude rapprochée
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prof. Nat.	Dir. Hab.	LR France	PNA	ZNIEFF					
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard Gris	Art. 2	An. IV	LC	Oui	Crit.	Naturaes GCLR	MODÉRÉ	Espèce pouvant utiliser des éléments arborés de la zone d'étude rapprochée, l'alignement boisé et la zone de culture comme zones de chasse et de transit. La zone d'étude éloignée, comprenant des secteurs de garrigue, constitue un habitat favorable pour l'alimentation, cette espèce chassant principalement dans les milieux ouverts, semi-ouverts, lisières et mosaïques agricoles.	MODÉRÉ	MODÉRÉ
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Art. 2	An. IV	NT	Oui	Crit.	GCLR	MODÉRÉ	Espèce prioritaire en France. Utilise des gîtes dans les cavités d'arbres pour ses colonies estivales et pourrait utiliser des cavités arboricoles comme gîte dans les deux arbres pointés de l'aire d'étude éloignée. L'espèce affectionne particulièrement les lisières, les vergers ainsi que les zones éclairées en milieu urbain pour son alimentation.	MODÉRÉ	FAIBLE
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Art. 2	An. IV	LC	Oui	Rem	GCLR	FAIBLE	Espèce chassant dans les espaces ouverts, les milieux boisés, les zones humides ainsi que les secteurs éclairés en milieu urbain. Opportuniste, elle montre une forte plasticité écologique, ce qui lui a permis de progresser et de coloniser des habitats anthropisés ou exploités par l'homme.	FAIBLE	FAIBLE

<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	Art. 2	An. IV	LC	Oui	-	Naturae GCLR	MODÉRÉ	Espèce en alimentation potentielle sur l'aire d'étude éloignée. Elle pourrait utiliser des cavités arboricoles des arbres pointés comme sites d'hibernation et de mise bas. Les pipistrelles pygmées fréquentent une grande diversité d'habitats : forêts riveraines, zones urbaines, bocages et parcs.	MODÉRÉ	FAIBLE
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Art. 2	An. IV	NT	Oui	-	Naturae GCLR	MODÉRÉ	Espèce prioritaire en France, dont les effectifs sont en diminution et considérée quasi-menacée au niveau national. Elle pourrait utiliser l'aire d'étude rapprochée et éloignée comme terrain de chasse et apprécie particulièrement les zones éclairées en milieu urbain, les milieux agricoles et les espaces boisés.	MODÉRÉ	MODÉRÉ
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Art. 2	An. IV	NT	Oui	Rem.	Naturae GCLR	MODÉRÉ	Espèce prioritaire en France, son alimentation est probable sur ces mêmes aires, l'espèce appréciant particulièrement les lisières, les milieux ouverts mixtes et les zones éclairées en milieu urbain.	MODÉRÉ	FAIBLE

Légende : Protection nationale : Art. 2 = article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007, fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur le territoire national. Directive Habitats : An. II = annexe II de la directive européenne, indiquant les espèces justifiant la désignation des ZSC ; An. IV = annexe IV de la directive européenne, indiquant les espèces protégées sur le territoire européen. PNA : Oui = Plan National d'Action en cours. ZNIEFFLR : Dét. = déterminante stricte ; Crit. : Déterminante à critères ; Rem. = remarquable. Liste rouge : LC = préoccupation mineure ; NT = quasi menacé ; VU = vulnérable ; EN = en danger ; CR = en danger critique ; DD = données insuffisantes.

8. Entomofaune

L'aire d'étude rapprochée se compose d'un parc photovoltaïque, colonisé par une flore annuelle subnitrophile qui se développe en milieu post-culturaux, et de parcelles agricoles en monocultures intensives de sorgho et de colza. Sur ces cultures agricoles, la terre est entretenue par labour. Cet ensemble constituant l'aire d'étude rapprochée ne représente pas un intérêt écologique pour les insectes patrimoniaux locaux. A noter qu'un fossé humide longe le sud de cette aire, et qu'il se poursuit au centre de la zone, entre le parc photovoltaïque et les monocultures, tout en étant colonisé par des ligneux formant une haie.

Toutefois, les alentours du site, notamment le sud-est de l'aire d'étude éloignée, comprennent plusieurs milieux naturels ouverts à semi-ouverts de plus grande naturalité et qualité, tels que des fourrés thermoméditerranéens, pelouses à Brachypode rameux, garrigues occidentales (à Cistes, à Teucrium) qui reflètent un intérêt écologique bien plus important pour certains insectes à enjeu.

a. Lépidoptères

En ce qui concerne les Lépidoptères, l'aire d'étude rapprochée composée d'une flore rudérale au sein du parc photovoltaïque et de monocultures intensives ne représente aucun intérêt pour les papillons patrimoniaux. En revanche, les alentours, notamment les zones de garrigues à Cistes ou à Teucrium en mélange avec de la pelouse à Brachypode rameux constituent des espaces accueillant pour certaines espèces à enjeu jugées potentielles

La **Zygène cendrée** (*Zygaena rhadamanthus*), espèce protégée nationalement et d'enjeu modéré voit une de ses plantes-hôtes, la Badasse (*Lotus dorycnium*), présente dans les zones de garrigues et pelouse à Brachypode au Sud de l'aire d'étude éloignée. Plusieurs individus ont d'ailleurs été relevés à proximité du site sur des milieux similaires d'après l'analyse des données bibliographiques.

La **Zygène de la Badasse** (*Zygaena lavandulae*), d'enjeu modéré, est également jugée potentielle au niveau des zones de garrigues et pelouses sèches où sa plante-hôte, la Badasse, a été observée.

La **Zygène des garrigues** (*Zygaena erythrus*), qui représente un enjeu modéré, pourrait quant à elle fréquenter les espaces de garrigues occidentales à Cistes et à Teucrium de l'aire d'étude éloignée.

Le **Fadet des garrigues** (*Coenonympha dorus*), d'enjeu modéré, pourrait exploiter les zones de garrigues occidentales en mélange avec de la pelouse à Brachypode rameux, ainsi que les zones de garrigues à Cistes et à Teucrium de l'aire d'étude éloignée.

L'**Hespérie de l'herbe-au-vent** (*Sloperia proto*), d'enjeu modéré également pourrait, comme pour le Fadet des garrigues, fréquenter les espaces de garrigues occidentales en mélange avec de la pelouse à Brachypode rameux de l'aire d'étude éloignée.

Enfin, la **Proserpine** (*Zerynthia rumina*), espèce de papillon protégée nationalement et d'enjeu modéré, est jugée potentielle au sein des espaces de garrigues bas, en mélange avec de la pelouse sèche où l'Aristolochie pistoloche (*Aristolochia pistolochea*), la plante hôte principale de ce papillon, est susceptible de se développer.

Ainsi, aucune espèce de papillon présentant un enjeu de conservation n'est particulièrement attendue au sein de l'aire d'étude rapprochée, en revanche au sein de l'aire d'étude éloignée, de nombreuses espèces de papillons d'enjeu modéré pourraient fréquenter les espaces de garrigues et de pelouse à Brachypode situés au Sud du site.



Zones de garrigues en mélange avec de la pelouse à *Brachypode rameux* favorables aux espèces patrimoniales de lépidoptères

b. Odonates

Les seuls espaces aquatiques du site sont deux fossés humides issus de deux ruisseaux temporaires (l'Aigarelle et la Capoulière), dont un est colonisé par des ligneux formant une haie en son sein. Ces fossés n'apparaissent pas favorables à la reproduction des Odonates. A proximité immédiate du site, hors zone d'étude, se trouve un bassin de rétention qui a été observé en eau lors du passage de décembre après de récentes pluies. Toutefois, cet espace aquatique temporaire et anthropisé n'est pas propice à la reproduction de libellules à enjeu localement. Les quelques haies/alignement d'arbres et garrigues bordant l'aire d'étude pourraient éventuellement servir de zone de chasse aux Odonates qui peuvent s'éloigner de leur site de reproduction (certaines Anisoptères), toutefois seules des espèces communes et tolérantes aux espaces agricoles et rudéraux sont susceptibles de fréquenter la zone en alimentation. **Ainsi, aucune espèce d'Odonate à enjeu local significatif n'est attendue au sein de l'aire d'étude.**

c. Orthoptères

Au sujet des Orthoptères, l'aire d'étude rapprochée comprenant la parcelle de parc photovoltaïque avec une végétation herbacée rudérale et des parcelles de monocultures intensives ne représente pas d'intérêt notable pour des espèces patrimoniales. Cependant, les alentours, notamment les zones de garrigues à Cistes ou à Teucrium, parfois en mélange avec de la pelouse à *Brachypode rameux*, constituent des espaces à la structuration végétale diversifiée très favorables pour des orthoptères à enjeu qui sont notamment connus des environs d'après l'analyse des données bibliographiques.

Parmi les espèces jugées potentielles, **une espèce à enjeu exceptionnel de conservation, l'Arcyptère languedocienne (*Arcyptera brevipennis vicheti*)**, exploite les espaces de pelouses caillouteuses et de garrigues. Plus précisément, cette espèce apprécie typiquement les milieux chauds et secs (type pelouse sèche/ garrigue) dont la végétation se structure approximativement par un tiers d'arbustes, un tiers de recouvrement herbacé (*Brachypode rameux*) et un tiers de sol nu. A noter que cette espèce à répartition très localisée et en fort déclin (considérée comme en danger critique d'extinction) exploite également certains habitats de substitution tels que les bords de pistes entretenus pour la DFCI colonisés par le *Brachypode rameux* et des arbustes très bas et denses (ex : chêne kermès). Dans la cadre de ce projet, cette espèce serait donc susceptible de fréquenter certaines zones de garrigues occidentales/fourrés thermoméditerranéens, notamment en mélange avec des pelouses à *Brachypode rameux*, localisées au sein de l'aire d'étude éloignée uniquement.

A cette espèce d'orthoptères s'ajoute trois autres espèces potentielles d'enjeu modéré : la **Magicienne dentelée (*Saga pedo*)**, la **Decticelle à Serpe (*Platycleis falx laticauda*)** et le **Criquet des chaumes (*Dauciostaurus genei*)**. Cette première espèce, protégée nationalement, pourrait exploiter les fourrés, garrigues, pelouse à *Brachypode rameux* ainsi que certaines friches de l'aire d'étude éloignée. La Decticelle à Serpe est susceptible d'être présente sur ces mêmes milieux au sein de l'aire d'étude éloignée. Enfin, le Criquet des chaumes pourrait fréquenter les garrigues basses et pelouses sèches et à *Brachypode* pour son cycle de vie.

Ainsi, aucune espèce d'Orthoptère présentant un enjeu de conservation n'est particulièrement attendue au sein de l'aire d'étude rapprochée. Néanmoins, au sud de l'aire d'étude éloignée, quatre espèces patrimoniales pourraient fréquenter les espaces de garrigues, de fourrés, de pelouse à *Brachypode* rameux voire de friche du site, dont une à enjeu exceptionnel de conservation : l'*Arcyptère* languedocienne. La conservation de cette espèce dont les populations relictuelles impliquent un danger critique d'extinction, passe par la nécessité de préserver les habitats qui lui sont favorables dans son aire de répartition limitée. En l'état, le projet envisagé ne devrait pas dégrader les milieux d'intérêt pour cette espèce. Toutefois, le respect d'une période d'intervention en dehors de la saison de reproduction (hors printemps-été) et un strict balisage du chantier est à envisager pour éviter tout débordement, altération et dérangement de l'espèce.



*Zones de garrigues et pelouses à *Brachypode* rameux favorables aux espèces patrimoniales d'orthoptères*

d. Coléoptères

Au sein de ce groupe taxonomique très diversifié, l'attention se concentre principalement sur les coléoptères saproxyliques, en raison de la présence d'espèces protégées et d'un fort enjeu patrimonial. L'aire d'étude rapprochée, ne comporte pas d'arbre mature intéressant du point de vue des coléoptères patrimoniaux. De même, l'aire d'étude éloignée, composé de fourrés et de garrigues, n'offre pas non plus de gîte de reproduction favorables aux espèces à enjeu, la plupart des arbres étant à un stade arbustif, de trop faible diamètre ou ne correspondant pas aux essences d'arbres favorables aux coléoptères (ex : chêne, châtaignier). **Ainsi, au regard des habitats et micro-habitats disponibles sur l'aire d'étude et de l'analyse des données bibliographiques, aucune espèce de coléoptère à enjeu ne paraît potentielle sur l'aire d'étude.**

Au regard des habitats observés sur l'aire d'étude rapprochée (parc photovoltaïque et monocultures intensives labourées) et des données bibliographiques disponibles, aucune espèce d'insectes à enjeu notable n'est susceptible d'être présente.

Toutefois, les milieux naturels environnants les parcelles visées par le projet, notamment au Sud de l'aire d'étude éloignée, comprennent de nombreux habitats à forte valeur écologique pour des insectes patrimoniaux. Parmi les espèces patrimoniales potentielles, une espèce d'enjeu exceptionnel est connue à proximité de la zone d'étude et pourrait fréquenter les zones de garrigues et fourrés en mélange avec du *Brachypode* rameux pour sa reproduction et son alimentation (*Arcyptère* languedocienne). Ce sont ces mêmes milieux qui correspondent à de nombreuses autres espèces patrimoniales d'enjeu modéré parmi le groupe des papillons et des orthoptères. Ces habitats nécessitent donc une attention particulière avec la mise en application de mesures visant à éviter tout débordement de chantier et dérangement.

Tableau 6 : Statuts des espèces entomologiques à enjeu potentiellement présentes sur l'aire d'étude

Espèces		Statut						Source	Enjeu régional	Potentialité / Commentaires	Enjeu local sur l'aire d'étude rapprochée	Enjeu local sur l'aire d'étude éloignée
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot. Nat.	Dir. Hab.	LR LR	LR FR	PNA	ZNIEFF					
<i>Arcyptera brevipennis vicheti</i>	Arcyptère languedocienne	-	-	CR	EN	-	Dét.	Gbif	RHÉDIBITOIRE	Espèce potentielle en reproduction dans les garrigues et fourrés en mélange avec de la pelouse à Brachypode rameux de l'aire d'étude éloignée uniquement. Absence de milieux favorables à l'espèce sur l'aire d'étude rapprochée.	FAIBLE (absent)	RHÉDIBITOIRE
<i>Saga pedo</i>	Magicienne dentelée	Art. 2	An. IV	NT	LC	-	Dét.	Gbif	MODÉRÉ	Espèce potentielle en reproduction dans les garrigues, fourrés, pelouses et friches de l'aire d'étude éloignée uniquement. Absence de milieux favorables à l'espèce sur l'aire d'étude rapprochée.	FAIBLE	MODÉRÉ
<i>Platycleis falx laticauda</i>	Decticelle à serpe	-	-	NT	NT	-	-	Gbif	MODÉRÉ	Espèce potentielle en reproduction dans les garrigues, fourrés, pelouses et friches de l'aire d'étude éloignée uniquement. Absence de milieux favorables à l'espèce sur l'aire d'étude rapprochée.	FAIBLE	MODÉRÉ
<i>Dociostaurus genei genei</i>	Criquet des chaumes	-	-	NT	LC	-	-	Naturae	MODÉRÉ	Espèce potentielle en reproduction dans les garrigues, pelouses et friches de l'aire d'étude éloignée uniquement. Absence de milieux favorables à l'espèce sur l'aire d'étude rapprochée.	FAIBLE	MODÉRÉ
<i>Coenonympha dorus</i>	Fadet des garrigues	-	-	LC	LC	-	Dét.	Gbif	MODÉRÉ	Espèce potentielle en reproduction dans les garrigues occidentales en mélange avec de la pelouse à Brachypode rameux et dans les garrigues à Cistes et à Teucrium de l'aire d'étude éloignée.	FAIBLE	MODÉRÉ
<i>Zygaena rhadamanthus</i>	Zygène cendrée	Art. 3		NT	I	Oui	Rem.	Gbif	MODÉRÉ	Espèce potentielle en reproduction dans les garrigues et pelouses à Brachypode rameux de l'aire d'étude éloignée.	FAIBLE	MODÉRÉ
<i>Zerynthia rumina</i>	Proserpine	Art. 3		LC	LC	Oui	Dét.	Naturae	MODÉRÉ	Espèce potentielle en reproduction dans les garrigues basses et pelouses à Brachypode rameux de l'aire d'étude éloignée.	FAIBLE	MODÉRÉ
<i>Zygaena lavandulae</i>	Zygène de la Badasse	-	-	NT	LC	-	-	Naturae	MODÉRÉ	Espèce potentielle en reproduction dans les garrigues et pelouses à Brachypode rameux de l'aire d'étude éloignée.	FAIBLE	MODÉRÉ
<i>Zygaena erythrus</i>	Zygène des garrigues	-	-	NT	LC	-	-	Naturae	MODÉRÉ	Espèce potentielle en reproduction dans les garrigues occidentales à Cistes et à Teucrium de l'aire d'étude éloignée.	FAIBLE	MODÉRÉ
<i>Sloperia proto</i>	Hespérie de l'herbe-au-vent	-	-	NT	LC	-	-	Naturae	MODÉRÉ	Espèce potentielle en reproduction dans les garrigues occidentales en mélange avec de la pelouse à Brachypode rameux de l'aire d'étude éloignée.	FAIBLE	MODÉRÉ

Légende : Protection nationale : Art. 2 = article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007, fixant la liste des insectes protégés ainsi que leurs habitats sur le territoire national. Directive Habitats : Ann. II = annexe II de la directive européenne, indiquant les espèces protégées sur le territoire européen ; Ann. IV = annexe IV. Listes rouges France / Languedoc-Roussillon : CR = en danger critique ; EN = en danger VU = vulnérable ; NT = quasi menacée ; LC = préoccupation mineure ; NE = non-évalué. PNA : Oui = espèce faisant partie d'un Plan National d'Action. ZNIEFF : Dét. = déterminant stricte ; Rem. = remarquable. Source : Gbif = Global Biodiversity Information Facility

9. Continuités écologiques

L'aire d'étude se situe au sein d'une plaine agricole au Nord du massif de la Gardiole et est inclus, à l'échelle du SRCE, à l'intérieur d'un réservoir de biodiversité de milieux ouverts, de cultures annuelles plus spécifiquement, qui correspondent à des espaces d'intérêt pour de multiples espèces inféodées aux espaces agricoles ciblées par des PNA (Pie-grièche à poitrine rose, Léopard ocellé, etc.). Par ailleurs, la proximité du massif de la Gardiole, en tant que corridor et réservoir de milieux boisés, constituent un fort enjeu local et un pôle de biodiversité attractif en tant que zone de refuge pour de nombreuses espèces pouvant venir exploiter les alentours de ce site remarquable.

En ce sens, l'aire d'étude rapprochée composée d'un parc photovoltaïque et de monoculture intensive ne représente pas des espaces d'accueil particulièrement favorables pour la biodiversité locale. Néanmoins, des fossés humides végétalisés, dont un passant au centre du site (Ruisseau de la Capoulière) au sein duquel une haie s'est développée, constitue à la fois des corridors de déplacement, des zones de refuge mais aussi des éléments structurant du territoire agricole en lien avec les milieux naturels au Sud en direction du massif de la Gardiole. En effet, l'aire d'étude éloignée dispose également d'un enjeu fort en lien avec les espaces naturels secs de garrigues, fourrés et pelouse représentant des réservoirs de biodiversité terrestres à forte valeur écologique.

Le site localisé au sein d'une plaine agricole, comporte des monocultures intensives et un parc photovoltaïque, bordé au sud par des milieux naturels secs (garrigues, pelouses et fourrés de l'aire d'étude éloignée) de grand intérêt écologique formant une transition vers le réservoir boisé du massif de la Gardiole. Des fossés humides longent le sud et passent au centre du site, offrant des corridors et zone de refuge structurants localement. Ces axes verts de fossés plus ou moins arborés forment des continuités écologiques d'importance à préserver voire à renforcer par endroits, avec un enjeu fort de conservation associé. En revanche, les cultures et le parc photovoltaïque constitue un enjeu faible du point de vue des continuités. Toutefois, les milieux naturels secs de garrigues, fourrés et pelouses de l'aire d'étude éloignée constituent des réservoirs de biodiversité terrestres à forte valeur écologique dont l'enjeu de conservation est également jugé fort.

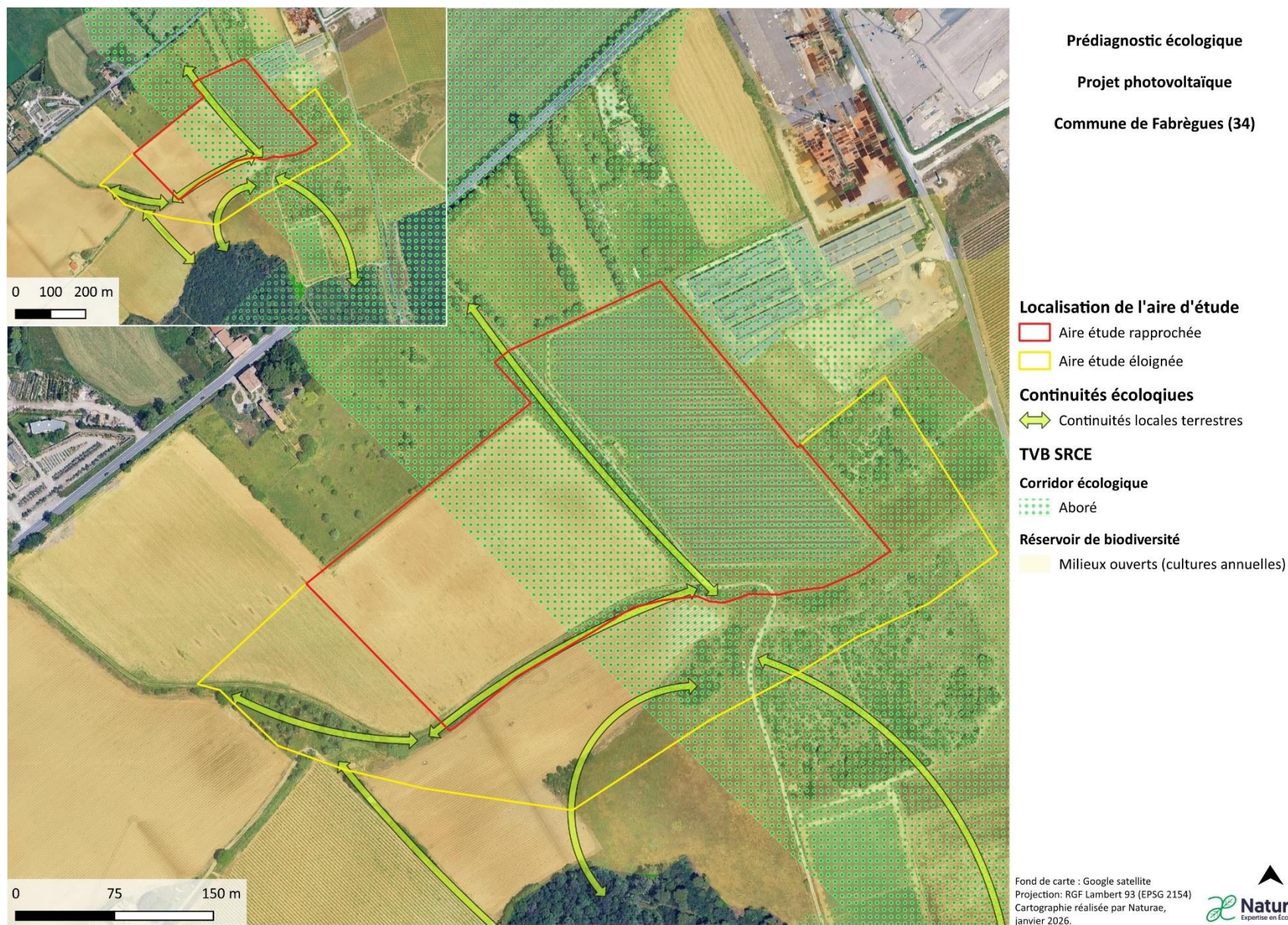


Figure 17. Continuités écologiques locales

10. Synthèse des enjeux écologiques potentiels

Afin d'avoir une vision globale de l'intérêt de l'aire d'étude pour la faune, la flore et les habitats, chaque groupe s'est vu attribuer un niveau d'enjeu global basé sur l'intérêt des milieux ainsi que sur les potentialités de présence d'espèces à enjeu. L'intérêt potentiel global du site pour chaque groupe est affiché dans les tableaux suivants.

Les différents enjeux potentiels sont sectorisés sur la carte ci-dessous.

Tableau 7 : Hiérarchisation des enjeux majeurs potentiels estimés pour chaque groupe

Groupe taxonomique	Enjeu majeur estimé sur l'aire d'étude rapprochée	Enjeu majeur estimé sur l'aire d'étude éloignée	Justification de l'enjeu estimé
Herpétofaune	FORT	TRÈS FORT	1 espèce potentielle de reptile à enjeu local très fort (Lézard ocellé) 1 espèce potentielle de reptile à enjeu local fort (Psammodrome d'Edwards) 3 espèces potentielles de reptile à enjeu local modéré (Couleuvre de Montpellier et Couleuvre à Echelons, Psammodrome algire)
Entomofaune	FAIBLE	RHÉDIBITOIRE	1 espèce potentielle d'orthoptère à enjeu rhédibitoire dans l'aire d'étude éloignée uniquement (Arcyptère languedocienne) 3 espèces potentielles d'orthoptère à enjeu modéré dans l'aire d'étude éloignée uniquement (Magicienne dentelée, Decticelle à serpe, Criquet des chaumes) 6 espèces potentielles de papillon à enjeu modéré dans l'aire d'étude éloignée uniquement (Fadet des garrigues, Zygène cendrée, Proserpine, Zygène de la Badasse, Zygène des garrigues, Hespérie de l'herbe-au-vent)
Avifaune	MODERE	RHÉDIBITOIRE	1 espèce potentielle à enjeu rédhibitoire localisée dans l'aire d'étude éloignée (Pie-grièche à poitrine rose) 1 espèce potentielle à enjeu très fort localisée dans l'aire d'étude éloignée (Pie-grièche méridionale) 1 espèce potentielle à enjeu fort localisée dans l'aire d'étude éloignée (Pie-grièche à tête rousse) 9 espèces potentielles en reproduction à enjeu modéré dans l'aire d'étude rapprochée (Pie-grièche écorcheur, Serin cini, Fauvette mélanocéphale, Cisticole des joncs, Tourterelle des bois, Verdier d'Europe, Pipit rousseline, Fauvette orphée, Fauvette passerinette)
Flore	FAIBLE	TRÈS FORT	Au moins deux espèces de flore précoce à enjeu très fort sont jugées potentielles sur l'aire d'étude éloignée
Continuités écologiques	FORT	FORT	Site composé de monocultures intensives et d'un parc photovoltaïque sans intérêt du point de vue des continuités. Toutefois, un enjeu fort est présent dans l'aire d'étude rapprochée, lié à la trame verte et aux axes formés par les fossés humides arborés. L'aire d'étude éloignée dispose également d'un enjeu fort en lien avec les espaces naturels secs de garrigues, fourrés et pelouse représentant des réservoirs de biodiversité terrestres.
Chiroptérofaune	MODÉRÉ	MODÉRÉ	1 espèce potentielle d'enjeu modéré en gîte dans un bâtiment de l'aire d'étude rapprochée (Pipistrelle commune) 6 espèces potentielles en chasse et en déplacement sur le site d'étude (Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle pygmée, Sérotine commune, Oreillard gris). Présence de gîtes arboricoles potentiels pour la Noctule de Leisler, la Pipistrelle pygmée, la Pipistrelle de Nathusius et de gîte antropophile pour la Pipistrelle commune, la Pipistrelle et la Sérotine commune. Deux axes de déplacement au sud

			et au centre du site, représentés par les fossés humides embroussaillés/haie représentant des corridors écologiques notables.
Mammalofaune terrestre	MODÉRÉ	MODÉRÉ	Une espèce à enjeu local modéré avérée dans l'aire d'étude rapprochée et potentielle dans l'aire d'étude éloignée (Lapin de Garenne)
Habitats naturels	FAIBLE	FAIBLE	Aucun habitat naturel à enjeu de conservation n'est avéré sur le site

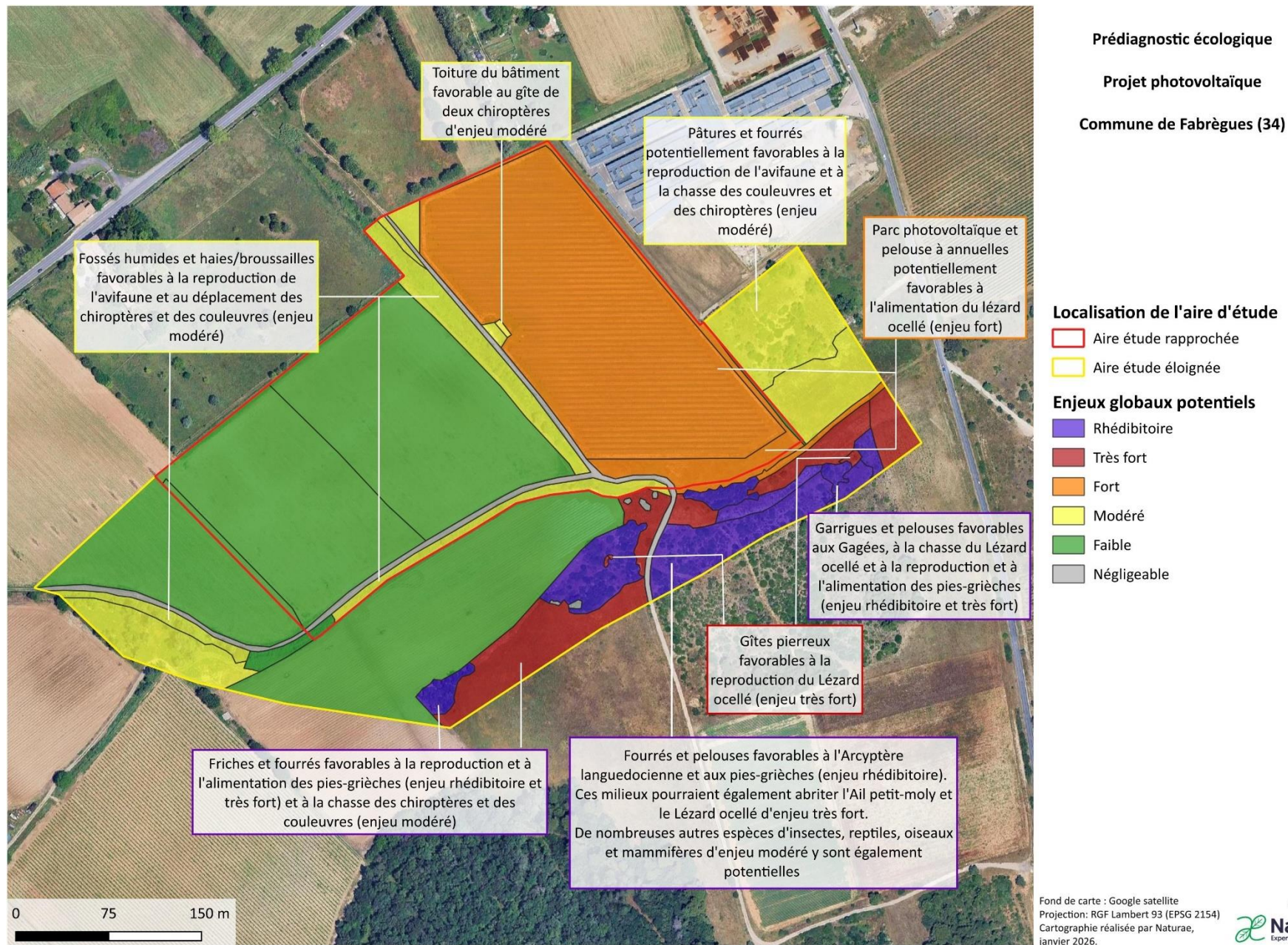


Figure 18 : Carte des enjeux écologiques potentiels et avérés de la zone d'étude

IV. PRÉCONISATIONS

1. Préconisation d'évitement

Les préconisations d'évitement ont pour objectif de supprimer tout impact sur les entités considérées. Dans le cas présent, elles constituent les principes de base à appliquer durant la phase des travaux.

PE 1	EVITEMENT DES FOSSES HUMIDES & STRATE ARBOREE
OBJECTIF	L'objectif est d'éviter le risque de destruction d'habitat d'espèces et/ou d'individus d'espèces protégées.
GROUPES BIOLOGIQUES	> Tous les taxons
IMPACT(S) CONCERNE(S)	> Destruction d'habitat d'espèces > Destruction potentielle d'individus d'espèces protégées > Dérangement d'individus d'espèces protégées
DESCRIPTION	L'aire d'étude rapprochée comporte : - Une strate arborée et arbustives représentées par une haies d'espèces indigènes et deux fossés humides plus ou moins embroussaillés - Ces espaces arborescents s'inscrivent dans une dynamique de continuité écologique d'importance au sein de la plaine agricole du site localisé à proximité immédiate du massif de la Gardiole et de ses espaces naturels à forte valeur écologique au Sud. Ces éléments présentent un potentiel écologique important dans la mesure où ils offrent des conditions de refuge, d'alimentation, déplacement voire de reproduction à des espèces faunistiques communes et/ou protégées. Par ailleurs, afin de préserver la fonctionnalité écologique locale, il est recommandé de maintenir l'intégrité des fossés humides et la strate arborée/arbustive associés présents sur l'aire d'étude rapprochée pour favoriser la biodiversité.
ILLUSTRATION	Prédiagnostic écologique Projet photovoltaïque Commune de Fabrègues (34) Localisation de l'aire d'étude Aire étude rapprochée Aire étude éloignée PE 1 : Evitement des fossés humides & strate arborée associée Fossé humide Fossé humide x Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces Haie d'espèce indigène pauvre en espèces x Formations à Arundo donax Ormaies non riveraines Formations à Arundo donax Fossés humides / haies à préserver constituant un corridor écologique et une zone de refuge, d'alimentation voire de reproduction pour de nombreuses espèces Ormaies à préserver constituant un corridor écologique et une zone de refuge, d'alimentation voire de reproduction pour de nombreuses espèces 0 75 150 m Fond de carte : Google satellite Projection: RGF Lambert 93 (EPSG 2154) Cartographie réalisée par Naturae, janvier 2026 Naturae Agence de l'énergie

2. Préconisations de réduction

Les préconisations ci-dessous visent à limiter l'impact lié à une éventuelle destruction.

PR 1	ADAPTATION DU CALENDRIER DES TRAVAUX
OBJECTIF	L'objectif est de réduire le risque de mortalité et de dérangement pour la faune.
GROUPES BIOLOGIQUE CONCERNÉS	> Avifaune > Mammalofaune dont Chiroptérofaune > Entomofaune > Herpétofaune
IMPACT(S) CONCERNÉ(S)	> Destruction directe d'habitats naturels > Destruction directe d'individus d'espèces faunistiques protégées > Dérangement d'individus d'espèces ou altération des milieux
DESCRIPTION	Pour l'ensemble des secteurs boisés, afin de minimiser au maximum l'impact sur l'avifaune, les Chiroptères et l'entomofaune, un phasage pourra être mis en place. L'intérêt du phasage progressif est d'engendrer une suppression moins « brutale » des habitats pour les espèces associées. Cette pratique vise à permettre un report progressif des individus sur les milieux favorables environnants. <u>Avifaune :</u> La période critique pour ce taxon est représentée par la période de nidification, durant laquelle des nichées pourraient être détruites. Cette période de sensibilité forte s'étend du 1^{er} mars au 31 août. Les travaux de débroussaillage et d'abattage d'arbres devront donc être exclus de cette période. <u>Herpétofaune :</u> Pour les reptiles, les périodes de sensibilité accrue à la destruction sont celles de reproduction (accouplement, ponte, incubation des œufs) et de léthargie hivernale. Pour les amphibiens, la phase critique est celle de phase terrestre hivernale et celle de reproduction est également très sensible. Les travaux de terrassement et remaniement des milieux naturels, s'ils existent, devraient donc avoir lieu entre le 15 septembre et le 31 octobre. <u>Entomofaune :</u> La période la plus sensible pour la plupart des insectes est la période de reproduction, de ponte des œufs ainsi que lors de leur stade larvaire. Il n'existe toutefois aucune période sans impact pour ces espèces. Les travaux de remaniement des milieux naturels devront avoir lieu entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre. <u>Mammalofaune hors Chiroptères :</u> Les périodes d'hibernation, de mise bas et d'élevage des jeunes sont les plus sensibles chez mammifères terrestres. En effet, il existe un risque important de destruction d'individus et de dérangement pouvant conduire à un échec de reproduction. Les travaux d'abattage et de démolitions devront avoir lieu entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre. <u>Chiroptères :</u> Les périodes d'hibernation (30/10 – 01/03), de mise bas et d'élevage des jeunes (15/05 – 15/08) sont les plus sensibles chez les chiroptères. En effet, il existe un risque important de destruction d'individus et de dérangement pouvant conduire à un échec de reproduction. En fonction de l'utilisation des gîtes, les

travaux d'abattage devront avoir lieu entre le 1^{er} mars et le 15 mai (migration printanière vers les gîtes de reproduction) ou entre le 15 août et le 15 novembre (migration automnale vers les gîtes d'hibernation).

En conséquence, en cumulant les périodes de sensibilité de la plupart des compartiments biologiques, les travaux de démolition, débroussaillage, abattage et arasement des milieux naturels, s'il y en a, sont préconisés, entre le 15 septembre et le 31 octobre.

Périodes de sensibilité des différents compartiments biologiques à la destruction

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Oiseaux												
Reptiles												
Amphibiens												
Mammifères Terrestres												
Chiroptères												
Insectes												

Période optimale du 15/09 au 31/10

	Sensibilité Forte
	Sensibilité Modérée
	Sensibilité Faible

PR 2	BALISAGE DU CHANTIER, DELIMITATION DES ACCES, MISE EN DEFENS DES SECTEURS SENSIBLES EVITES & DES HABITATS A ENJEU A PROXIMITE
OBJECTIF	L'objectif est de protéger les secteurs sensibles évités (ME1) ainsi que des espaces à très fort enjeu écologique situés à proximité immédiate (délimitation voie de circulation) et de prévenir tout débordement du chantier (passage d'engin, stockage...) en dehors des emprises des travaux.
GROUPE BIOLOGIQUES CONCERNÉS	> Avifaune > Mammalofaune dont Chiroptérofaune > Entomofaune > Herpétofaune
IMPACT(S) CONCERNÉ(S)	> Destruction directe d'habitats naturels > Destruction directe d'individus d'espèces protégées > Dérangement d'individus d'espèces ou d'altération des milieux
DESCRIPTION	Avant tout démarrage de travaux, un balisage strict des zones évitées (Cf ME1) devra être réalisé par le biais d'une chaînette. Ces zones comprendront les fossés humides mais également les fourrés, garrigues et pelouses à Brachypode situés à proximité de la zone de projet, notamment en ce qui concerne l'encadrement des accès au chantier. La rubalise ou les filets avertisseurs seront proscrits compte tenu de la faible solidité et durabilité sur le chantier de ce type de matériaux. Ce balisage permettra d'éviter tout passage (humains ou engins) et stockage (machines, matériaux, outils, laitance de béton...). Il permettra également de sensibiliser les équipes de chantier quant aux mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre sur le chantier afin d'éviter tout risque de pollution, dégradation ou destruction accidentelle pendant les travaux. Une signalétique viendra compléter ces dispositifs pour interdire l'accès, l'abattage, les feux, les prélèvements, le stockage de polluants... et avertir les équipes de chantier de la présence d'une faune protégée, d'espaces boisés à conserver et de zones humides à préserver.

PR3	LIMITATION DES POLLUTIONS DIFFUSES EN PHASE CHANTIER
OBJECTIF	L'objectif est de mettre en œuvre des mesures spécifiques avant le démarrage des travaux et durant la phase travaux pour limiter voire supprimer tout risque de pollution.
GROUPE(S) BIOLOGIQUES CONCERNÉ(S)	> Toute la biodiversité
IMPACT(S) CONCERNÉ(S)	> Destruction directe d'habitats naturels > Destruction directe d'individus d'espèces protégées > Dérangement d'individus d'espèces ou d'altération des milieux
DESCRIPTION	Après avoir intégré les sensibilités écologiques dans le calendrier de réalisation du projet, des mesures en faveur de la biodiversité seront intégrées dans le cadre des marchés notamment au travers d'une charte de chantier propre et de la rédaction d'une notice de respect de l'environnement qui prendront notamment en compte les éléments ci-dessous : - Les accès chantier s'inscrivent à l'intérieur des emprises de travaux via le réseau de voiries/chemins agricoles existants de même que la circulation des camions et engins ; - Mise en place d'aires de stockage des matériaux polluants ou de tout matériel immobilisé sur le chantier (groupes électrogènes, compresseurs, pompes, raccords de section...) dans des containers étanches, bacs de rétention, surfaces imperméabilisées... à plus de 30m de tous milieux aquatiques. - Les engins seront entretenus sur une aire étanche avec un système de récupération des eaux liquides et résiduelles et répondront parfaitement aux normes en vigueur ; - Mise en place d'une aire dédiée pour le lavage des camions toupies ainsi que d'une tour de lavage pour les bennes à béton des grues. Elles seront équipées d'une fosse étanche de décantation récupérant les boues de lavage (débourbeur) et d'un dispositif de récupération des hydrocarbures en sortie. Ces eaux seront récupérées et transportées hors du site dans un centre agréé. - Les opérations de remplissage des réservoirs seront sécurisées (pistolets à arrêt automatique, contrôle de l'état des flexibles) et réalisées de préférence à l'extérieur du site ; - Les vidanges, nettoyages, entretiens et ravitaillement des engins seront également réalisés sur des emplacements aménagés à cet effet : plate-forme étanche avec recueil des eaux dans un bassin ou bac ; - Les huiles usées et les liquides hydrauliques seront récupérés et stockés dans des réservoirs étanches et évacués par un professionnel agréé ; - Une collecte efficace des eaux de ruissellement du chantier sera réalisée avec rejet, après décantation ; - La base de vie du chantier sera imperméabilisée et autonome afin de ne pas rejeter d'eaux souillées dans le milieu ; - Chaque engin, installation... doit disposer d'un kit antipollution ; Un plan d'alerte et de secours en cas de pollutions accidentelles pendant le chantier sera défini. En cas de pollution, le chef de chantier devra informer au plus tôt les services de la Police de l'eau, l'exploitant de la ressource en eau ou encore la gendarmerie la plus proche.

3. Préconisations d'accompagnement

Dans la continuité des préconisations d'évitement et de réduction explicitées préalablement, des préconisations d'accompagnement permettent de favoriser l'intégration environnementale du projet envisagé.

PA1	SUIVI DE CHANTIER PAR UN EXPERT ECOLOGUE
OBJECTIF	L'objectif est de se prémunir d'impacts sur la biodiversité en phase chantier et de garantir le respect de la réglementation environnementale
GROUPES BIOLOGIQUES CONCERNÉS	> Toute la biodiversité
IMPACT(S) CONCERNÉ(S)	> Destruction directe d'habitats naturels > Destruction directe d'individus d'espèces protégées et/ou à enjeu > Dérangement d'individus d'espèces ou d'altération des milieux
DESCRIPTION	L'accompagnement écologique peut intervenir en différentes étapes : - Rédiger une notice de Respect de l'Environnement (NRE) ; - Analyser en amont le Plan Assurance de l'Environnement (PAE) produit par l'entreprise titulaire ; - Analyser les offres des entreprises pour s'assurer du respect des préconisations environnementales avant la passation des marchés ; - Accompagner l'entreprise dans la préparation du chantier : mise en défens des secteurs sensibles, définition des accès, des itinérances des engins, des zones de stockages, des aires de nettoyage... ; - Sensibiliser et informer le personnel de chantier aux enjeux écologiques de l'emprise travaux et de leur transmettre les consignes liées au respect des mises en défens en amont du démarrage des travaux ; - Suivre le chantier de manière régulière : 1 fois par semaine pendant la première phase des travaux (défrichement, débroussaillage, abattage et premiers terrassements-extraction et décaissement-), ensuite, un passage une fois toutes les 3 semaines pendant toute la durée des travaux ; un ultime passage au moment de la réception du chantier permettra de conclure sur le bon respect des préconisations

V. Analyse succincte des impacts pressentis sur la zone de projet

Taxon	Enjeu Local majeur	Nature de l'impact	Type d'impact	Justification de l'impact brut	Impacts bruts	Justification de l'impact résiduel et préconisations ERA associées	Impacts résiduels
Reptiles (Lézard ocellé, Couleuvre à échelons, Couleuvre de Montpellier Lézard des murailles, Tarente de Maurétanie)	FORT	Destruction / altération d'aires de repos / refuge	Direct Permanent	Fossés arborés/embroussaillés pouvant être exploités en repos/refuge par l'ensemble des reptiles.	FORT	PE 1 : Evitement des fossés humides & strate arborée PR 2 : Balisage du chantier, délimitation des accès, mise en défens des secteurs sensibles évités & des habitats à enjeu à proximité PA 1 : Suivi du chantier par un expert écologue	NEGLIGEABLE
		Destruction / altération d'aires de reproduction	Direct Permanent	Fossés arborés/embroussaillés pouvant être exploités en reproduction par la plupart des reptiles (excepté Lézard ocellé)	MODERE		NEGLIGEABLE
		Destruction / altération d'habitats de chasse, d'alimentation	Direct Permanent	La parcelle comprenant des panneaux photovoltaïques existants vise uniquement à un projet de remplacement des panneaux sans modification des structures et du sol. Pas d'incidence sur l'habitat d'alimentation des reptiles, dont le Lézard ocellé. Toutefois, les fossés arborés/embroussaillés constituent des zones d'intérêt pour la chasse de l'ensemble des reptiles locaux.	MODERE		NEGLIGEABLE
		Destruction d'individus	Phase chantier (direct permanent)	Les opérations de remplacement des panneaux photovoltaïques ne devraient pas entraîner la destruction d'individus de Lézard ocellé ou des couleuvres en alimentation sur la zone. Toutefois, bien que dans une très faible mesure, des Tarentes ou Lézards des murailles pourraient exploiter les structures et être impactés par les manipulations si celles-ci étaient faites en période sensible. De même, les fossés arborés/embroussaillés pouvant accueillir tous les reptiles durant les périodes sensibles (reproduction) pourront impacter significativement les espèces.	FORT	PE 1 : Evitement des fossés humides & strate arborée PR 1 : Adaptation du calendrier des travaux PR 2 : Balisage du chantier, délimitation des accès, mise en défens des secteurs sensibles évités & des habitats à enjeu à proximité PA 1 : Suivi du chantier par un expert écologue Le site sera défavorabilisé et le démarrage des travaux sera réalisé pendant la période de moindre sensibilité des espèces.	NEGLIGEABLE
			Phase exploitation	-	NEGLIGEABLE		NEGLIGEABLE
		Perturbations	Phase chantier (direct temporaire)	Perturbations sonores, visuelles et vibratoires qui peuvent être fortes en fonction du calendrier des travaux si ces derniers sont réalisés lors la période de reproduction.	FORT	PE 1 : Evitement des fossés humides & strate arborée PR 1 : Adaptation du calendrier des travaux PR 2 : Balisage du chantier, délimitation des accès, mise en défens des secteurs sensibles évités & des habitats à enjeu à proximité PR 3 : Limitation des pollutions diffuses en phase chantier PA 1 : Suivi du chantier par un expert écologue Le démarrage des travaux sera réalisé pendant la période de moindre sensibilité des espèces, les zones évitées seront balisées et la zone de chantier sera défavorabilisée afin d'éviter l'attrait de cette dernière pour des reptiles opportunistes.	NEGLIGEABLE
			Phase exploitation	-	NEGLIGEABLE		NEGLIGEABLE
Avifaune	MODERE	Destruction / altération d'aires de repos / refuge	Direct Permanent	Fossés arborés/embroussaillés pouvant être exploités en repos/refuge par l'ensemble des oiseaux locaux.	FORT	PE 1 : Evitement des fossés humides & strate arborée PR 2 : Balisage du chantier, délimitation des accès, mise en défens des secteurs sensibles évités & des habitats à enjeu à proximité PA 1 : Suivi du chantier par un expert écologue	NEGLIGEABLE
		Destruction / altération d'aires de reproduction	Direct Permanent	Fossés arborés/embroussaillés pouvant être exploités en reproduction par certains oiseaux d'enjeu modéré.	MODERE		NEGLIGEABLE

		Destruction / altération d'habitats de chasse, d'alimentation	Direct Permanent	La parcelle comprenant des panneaux photovoltaïques existants vise uniquement à un projet de remplacement des panneaux sans modification des structures et du sol. Pas d'incidence sur l'habitat d'alimentation des oiseaux. En revanche, les fossés arborés/embroussaillés constituent des zones d'intérêt pour l'alimentation de la plupart des oiseaux.	MODERE		NEGLIGEABLE
		Destruction d'individus	Phase chantier (direct permanent)	Les opérations au niveau des fossés arborés/embroussaillés pouvant accueillir les oiseaux durant les périodes sensibles (reproduction) pourront impacter significativement les espèces.	FORT	PE 1 : Evitement des fossés humides & strate arborée PR 1 : Adaptation du calendrier des travaux PR 2 : Balisage du chantier, délimitation des accès, mise en défens des secteurs sensibles évités & des habitats à enjeu à proximité PA 1 : Suivi du chantier par un expert écologue	NEGLIGEABLE
			Phase exploitation	-	NEGLIGEABLE	-	NEGLIGEABLE
		Perturbations	Phase chantier (direct temporaire)	Perturbations sonores, visuelles et vibratoires qui peuvent être fortes en fonction du calendrier des travaux si ces derniers sont réalisés lors la période de reproduction.	FORT	PE 1 : Evitement des fossés humides & strate arborée PR 1 : Adaptation du calendrier des travaux PR 2 : Balisage du chantier, délimitation des accès, mise en défens des secteurs sensibles évités & des habitats à enjeu à proximité PR 3 : Limitation des pollutions diffuses en phase chantier PA 1 : Suivi du chantier par un expert écologue	NEGLIGEABLE
			Phase exploitation	-	NEGLIGEABLE	-	NEGLIGEABLE
	Mammifères dont chiroptères	Destruction / altération d'aires de repos /refuge	Direct Permanent	Idem que pour les oiseaux. La parcelle comprenant des panneaux photovoltaïques existants vise uniquement à un projet de remplacement des panneaux sans modification des structures et du sol. Pas d'incidence sur l'habitat l'alimentation des mammifères.	FORT		NEGLIGEABLE
		Destruction / altération d'aires de reproduction	Direct Permanent		MODERE	PE 1 : Evitement des fossés humides & strate arborée PR 2 : Balisage du chantier, délimitation des accès, mise en défens des secteurs sensibles évités & des habitats à enjeu à proximité PA 1 : Suivi du chantier par un expert écologue	NEGLIGEABLE
		Destruction / altération d'habitats de chasse, d'alimentation	Direct Permanent	La seule incidence concerne l'impact des fossés arborés/embroussaillés constituant des zones de d'alimentation pour les mammifères et des espaces de reproduction/repos pour le Lapin de Garenne.	MODERE		NEGLIGEABLE
		Destruction d'individus	Phase chantier (direct permanent)	Les opérations au niveau des fossés arborés/embroussaillés pouvant accueillir le Lapin de Garenne durant les périodes sensibles (reproduction) pourront impacter significativement l'espèce.	FORT	PE 1 : Evitement des fossés humides & strate arborée PR 1 : Adaptation du calendrier des travaux PR 2 : Balisage du chantier, délimitation des accès, mise en défens des secteurs sensibles évités & des habitats à enjeu à proximité PA 1 : Suivi du chantier par un expert écologue	NEGLIGEABLE
			Phase exploitation	-	NEGLIGEABLE	-	NEGLIGEABLE
		Perturbations	Phase chantier (direct temporaire)	Perturbations sonores, visuelles et vibratoires qui peuvent être fortes en fonction du calendrier des travaux si ces derniers sont réalisés lors la période de reproduction.	FORT	PE 1 : Evitement des fossés humides & strate arborée PR 1 : Adaptation du calendrier des travaux PR 2 : Balisage du chantier, délimitation des accès, mise en défens des secteurs sensibles évités & des habitats à enjeu à proximité PR 3 : Limitation des pollutions diffuses en phase chantier PA 1 : Suivi du chantier par un expert écologue	NEGLIGEABLE
			Phase exploitation	-	NEGLIGEABLE	-	NEGLIGEABLE
Fossé humides arborés	FORT	Altération du corridor écologique	Direct Permanent	Dans un contexte fortement agricole, les entités écologiques arborées de la zone de projet apparaissent fonctionnelles. La suppression de ces haies/fossés engendre donc une fragmentation supplémentaire et la perte de corridor de déplacement utiles à la faune locale.	FORT	PE 1 : Evitement des fossés humides & strate arborée PR 2 : Balisage du chantier, délimitation des accès, mise en défens des secteurs sensibles évités & des habitats à enjeu à proximité PA 1 : Suivi du chantier par un expert écologue	NEGLIGEABLE
		Perte d'habitat d'espèces	Direct Permanent				

VI. CONCLUSION

Le prédiagnostic met en évidence la présence de plusieurs enjeux écologiques sur l'aire d'étude rapprochée et tout particulièrement sur l'aire d'étude éloignée, avec des niveaux de sensibilité variables selon les groupes taxonomiques :

- **Flore et habitats naturels** : les enjeux de la flore potentielle sont jugés très forts pour l'aire d'étude éloignée en raison de la présence de pelouses et garrigues très propices à l'expression d'une flore précoce protégée et patrimoniale. Le reste des milieux est d'enjeu faible en raison des grandes parcelles de monocultures, du parc photovoltaïque entretenu et des pâtures, dont la diversité végétale est faible.
- **Avifaune** : Les observations hivernales et les données bibliographiques indiquent un potentiel de reproduction avifaunistique significatif au sein de la zone d'étude éloignée notamment. Les habitats arborés et arbustifs sont favorables à plusieurs espèces d'enjeu régional modéré à rédhibitoire, observées ou susceptibles d'être présentes en période de nidification. La potentielle présence d'espèces relevant des Plans Nationaux d'Actions, comme la Pie-grièche à poitrine rose et la Pie-grièche méridionale, confèrent à certains secteurs, en particulier les garrigues de l'aire d'étude éloignée, un niveau d'enjeu rédhibitoire. Ces habitats et les enjeux qui leur sont associés devront être intégrés dès la conception du projet et évités. Au sein de l'aire d'étude éloignée, la plupart des enjeux se concentrent dans les haies du site. L'emprise envisagé du projet ne devrait toutefois pas altérer ces dernières, et des préconisations de balisage et d'évitement sont vivement conseillées.
- **Amphibiens** : Aucune espèce à enjeu significatif n'est jugée potentielle, impliquant un enjeu local **faible** sur l'ensemble du site.
- **Reptiles** : Les enjeux sont **très forts** au sein de l'aire d'étude éloignée du fait d'une potentielle reproduction du Lézard ocellé dans les gîtes pierreux présents dans les fourrés et garrigues. De nombreuses autres espèces patrimoniales de reptiles sont également jugées potentielles dans l'aire d'étude éloignée. Un enjeu **fort** est jugé potentiel sur le parc photovoltaïque de l'aire d'étude rapprochée en lien avec une possible alimentation locale du Lézard ocellé.
- **Mammalofaune terrestre** : Les enjeux sont **modérés** au sein des différentes aires d'études, en lien avec la présence du Lapin de Garenne.
- **Entomofaune** : L'aire d'étude rapprochée ne comporte pas d'habitat d'intérêt particulier pour des espèces patrimoniales d'insectes, soit un enjeu local **faible**. En revanche, à proximité immédiate au sein de l'aire d'étude éloignée, les garrigues, fourrés et pelouses à Brachypode pourraient accueillir de nombreuses espèces d'insectes à enjeu, dont une espèce d'enjeu **rédhibitoire** (Arcyptère languedocienne) et tout un cortège d'espèces d'enjeu modéré associé à ces milieux secs. Ces espaces attenants de garrigues, pelouses et fourrés sont donc particulièrement importants à conserver et à préserver de toute atteinte notamment lors de la phase chantier comme pour la délimitation des accès.
- **Chiroptérofaune** : L'enjeu est **modéré** sur l'aire d'étude rapprochée et éloignée. 6 espèces d'enjeu local faible à modéré sont potentielles, en chasse sur l'aire d'étude éloignée notamment dans les zones de garrigues ; en transit le long des axes formés par les fossés humides et 3 gîtes potentiels ont été identifiés (2 arboricoles et 1 de nature anthropique).
- **Continuités écologiques** : L'aire d'étude rapprochée présente un enjeu **fort**, lié à la trame verte et aux axes formés par les fossés humides plus ou moins arborés le long des chemins. Ces axes doivent être maintenus pour conserver une fonctionnalité écologique locale au sein de la trame agricole du site. L'aire d'étude éloignée

dispose également d'un enjeu **fort** en lien avec les espaces naturels secs de garrigues, fourrés et pelouse représentant des réservoirs de biodiversité terrestres à forte valeur écologique.

Synthèse

Le prédiagnostic met en évidence des enjeux écologiques exceptionnels au sein de l'aire d'étude éloignée, liés aux mosaïques de garrigues, pelouses et fourrés thermoméditerranéens. En continuité directe avec le massif de la Gardiole, ces habitats présentent un fort potentiel d'accueil pour une flore patrimoniale ainsi que pour une faune à enjeu majeur, avec la présence potentielle de l'Arcyptère languedocienne, de la Pie-grièche à poitrine rose et du Lézard ocellé.

Ces secteurs périphériques au projet appellent donc une vigilance renforcée, notamment en phase chantier et dans la définition des accès. À ce titre, une délimitation stricte des emprises, le balisage des cheminements et la mise en défens des zones sensibles sont fortement recommandés.

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, directement concernée par le projet, les principaux enjeux se concentrent sur les fossés humides partiellement arborés. Ces éléments linéaires constituent des continuités écologiques structurantes et des habitats fonctionnels pour une biodiversité diversifiée, patrimoniale comme commune. **Leur préservation repose sur une mesure d'évitement stricte, incluant le maintien des fossés et de la strate arborée associée, afin de conserver la fonctionnalité écologique du site.**

Par ailleurs, le parc photovoltaïque existant représente un secteur d'alimentation potentielle pour le Lézard ocellé. Toutefois, le projet de repowering n'induisant pas de modification notable de l'occupation du sol, et sous réserve du respect d'un calendrier d'intervention adapté ainsi que des préconisations formulées, aucun impact significatif n'est attendu sur cette espèce.

De façon plus globale, l'analyse des impacts pressentis (cf. tableau ci-dessus) permet de hiérarchiser les enjeux locaux et de définir les mesures adaptées pour concevoir un projet compatible avec la préservation de la faune et de la flore. Sous réserve du respect des préconisations formulées, le projet est ainsi susceptible de générer des impacts résiduels négligeables à l'échelle de l'ensemble de la zone d'étude.

Enfin, les autres milieux de l'aire d'étude rapprochée, dominés par des monocultures intensives, présentent un niveau d'enjeu écologique faible à négligeable.